



SOMMAIRE

	Pages
Point 9 de l'ordre du jour :	
Discussion générale (suite)	
Discours de M. Yifru (Ethiopie) . . . . .	1
Discours de M. Tomeh (Syrie) . . . . .	6
Discours de M. Zahedi (Iran) . . . . .	14
Discours de M. Bangoura (Guinée) . . . . .	18
Discours de M. Assemekang (Congo-Brazzaville) . . . . .	23
Intervention du représentant de l'Inde . . . . .	27
Intervention du représentant de l'Irak . . . . .	28
Intervention du représentant du Pakistan . . . . .	29

Présidente : Mlle Angie E. BROOKS (Libéria).

**POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR**

**Discussion générale (suite)**

1. M. YIFRU (Ethiopie) [traduit de l'anglais] : Madame la Présidente, votre élection à la présidence de la vingt-quatrième session de l'Assemblée générale est un juste tribut payé en reconnaissance de votre exceptionnelle contribution en tant que représentante de votre pays et que servante infatigable et dévouée de la cause des Nations Unies. Au cours de votre remarquable carrière ici, qui a débuté voilà 15 ans, vous avez acquis dans des domaines divers une profonde expérience qui sera, j'en suis persuadé, fort profitable à l'Assemblée. C'est la seconde fois que l'Assemblée générale est présidée par une femme, et que ce soit vous, illustre fille de l'Afrique, qui ayez été choisie est pour nous tous une source de grande fierté.

2. J'ai eu l'occasion de travailler avec vous dans les divers organes de l'Organisation des Nations Unies, et vous comprendrez d'autant mieux combien je suis heureux de voir une amie personnelle de longue date, grande amie également de mon pays, occuper aujourd'hui la présidence.

3. Puis-je également saisir cette occasion pour présenter les sincères condoléances de mon gouvernement à la famille de M. Emilio Arenales ainsi qu'au Gouvernement du Guatemala, qui, avec cette disparition prématurée, ont subi une grande perte.

4. L'année 1969 entrera dans l'histoire de l'humanité comme une date importante. Les historiens de demain noteront sans nul doute qu'en posant pour la première fois le pied sur la Lune l'homme a non seulement réalisé un rêve vieux comme le monde, mais il a également ouvert à son imagination des horizons entièrement nouveaux grâce à cet exploit qui, on le dira aussi, a donné à l'homme une perspective radicalement différente de lui-même.

5. S'il est vrai que par le passé l'homme a progressé en se faisant constamment de son avenir une image à laquelle il tentait ensuite de donner une réalité, il ne devrait faire aucun doute que jamais auparavant dans l'histoire de l'humanité l'avenir de l'homme n'est apparu plus lumineux, son combat plus noble, ses moyens plus puissants qu'aujourd'hui. Si nous nous laissons guider maintenant par l'exemple du passé, nous aurions tout lieu de regarder l'avenir avec espoir. Mais, en réalité, un aussi bel optimisme se justifie-t-il ?

6. Le paradoxe aujourd'hui est que nous sommes entrés dans une ère nouvelle sur le plan qualitatif, où notre passé se dissocie de plus en plus de notre avenir. Naguère encore, l'homme ne possédait pas les moyens techniques de provoquer un suicide de masse. Tant qu'il n'avait pas doublé ce cap, l'homme pouvait envisager son avenir sans que le spectre d'une destruction totale vienne assombrir sa vision ou paralyser son esprit inventif. Maintenant que ce pas a été franchi, une ombre menaçante plane sur l'imagination de l'homme, dont la capacité de percevoir l'avenir semble avoir atteint sa limite.

7. Avant tout, l'extraordinaire prouesse que représente l'alunissage de l'homme a consacré de manière éclatante les efforts scientifiques et techniques spectaculaires réalisés par l'homme dans tous les domaines et sur tous les fronts de la connaissance. Les récents exploits de l'homme apportent la preuve irréfutable qu'il dispose maintenant des moyens de faire disparaître de la surface de la Terre ses ennemis millénaires : l'ignorance, la pauvreté et la faim. Si l'homme n'élimine pas bientôt ces fléaux dont les deux tiers de l'humanité sont encore les victimes, ce ne sera certainement pas faute de pouvoir, mais faute de vouloir et de savoir organiser ses efforts et ordonner ses objectifs.

8. Cependant, l'envers du tableau n'est pas aussi encourageant. Les mêmes moyens scientifiques et techniques qui ont permis d'envoyer un homme sur la Lune peuvent être également utilisés pour anéantir complètement le genre humain. Dans ce sens, l'alunissage de l'homme a donné à la fois la preuve de l'effrayant pouvoir d'autodestruction qu'il a acquis et des multiples promesses que ces réalisations représentent pour l'humanité. Certes, nous nous réjouissons et nous émerveillons de la fantastique expédition de l'homme vers la Lune, mais sachons profiter de la leçon qui nous est ainsi donnée. Aujourd'hui plus que jamais, il est clair que, dans l'intérêt de la survie de l'humanité, l'emploi éventuel à des fins destructrices de ces réalisations économiques et techniques spectaculaires devrait être contrôlé et leur application au développement économique et social accélérée.

9. Cela m'amène directement à aborder deux questions importantes dont nous discutons depuis de nombreuses

années à l'Organisation des Nations Unies. Il s'agit, premièrement, de la question du désarmement et, deuxièmement, du problème du développement économique et social.

10. Le Secrétaire général a parfaitement raison lorsque, traitant du désarmement, il déclare : "Le monde se trouve à une heure qui, dans la perspective de l'histoire, sera peut-être considérée comme l'un des moments décisifs dans la sinistre compétition de la course aux armements." [A/7601/Add.1, par. 26.] Cependant, nous devons tous reconnaître que le choix semble très clair et que la situation actuelle n'est pas particulièrement délicate à définir. Deux Etats au moins sont assez puissants pour se détruire mutuellement et, ce faisant, pour anéantir le reste du monde. Au nom d'un concept illusoire de supériorité, ces mêmes pays ont ouvert une course fébrile aux armements. Ils acquièrent également, à un rythme inquiétant, une "surpuissance de destruction", c'est-à-dire la possibilité de se détruire l'un l'autre plusieurs fois. Le Secrétaire général a décrit ainsi en termes graphiques le résultat final de ce processus : "A mesure que s'élève la spirale de la course aux armements nucléaires, celle de la sécurité s'abaisse." [Ibid., par. 28.]

11. Dans ces conditions, les deux super-Grands ne seront pas confrontés par le dilemme classique : choisir le moindre de deux maux. Ils devront renoncer complètement à leurs armements nucléaires et placer sous contrôle efficace le développement de la science et de la technologie pour la mise au point de ces armements, sinon ils augmenteront le risque d'une destruction totale et le sentiment d'insécurité à tel point que, même s'ils voulaient un jour réduire leurs arsenaux nucléaires, ils en seraient empêchés par la complexité des problèmes de vérification. Il ne s'agit pas là d'une spéculation gratuite; déjà, nous voyons l'amorce de cette situation dans les plans de défense antimissiles et de mise au point de missiles à têtes multiples. La science et la technologie ont toujours trouvé, à travers l'histoire, une application immédiate dans les armes de guerre, mais le rythme actuel de cette application est sans précédent. Avec chaque pas en avant, les chances de l'homme de contrôler l'utilisation de ces armes ont progressivement diminué au point qu'elles seront bientôt inexistantes.

12. Ce problème semble se poser avec plus d'acuité encore en ce qui concerne les armes chimiques et bactériologiques. D'une part, leur mise au point est moins onéreuse que celle des armes nucléaires et peut être plus aisément gardée secrète; d'autre part, un plus grand nombre de pays, une trentaine selon les dernières estimations, sont en mesure de transformer des agents chimiques et bactériologiques en armes de guerre meurtrières et incontrôlables.

13. A cet égard, le rapport du Secrétaire général, élaboré avec l'assistance de 14 savants éminents, confirme nos pires craintes. On relève notamment que : "Si ces armes étaient un jour employées à grande échelle dans un conflit militaire, nul ne pourrait prédire pendant combien de temps leurs effets persisteraient et dans quelle mesure ils affecteraient la structure de la société et le milieu dans lequel nous vivons<sup>1</sup>."

<sup>1</sup> Les armes chimiques et bactériologiques (biologiques) et les effets de leur utilisation éventuelle (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.69.I.24, par. 375).

14. A moins que la communauté internationale et en particulier les super-Grands tentent un dernier effort de volonté, il sera bientôt hors de question que l'humanité gagne la course contre le temps. Quoi qu'il en soit, il ne semble pas qu'il nous reste beaucoup de temps; à en juger par le rythme alarmant du progrès scientifique et technique, nous avons au plus une dizaine d'années devant nous.

15. C'est pourquoi ma délégation, prenant conscience avec inquiétude de ce que l'on a souvent appelé "l'allure folle" de la course aux armements en constante escalade, accueille avec enthousiasme la proposition du Secrétaire général de faire également des années 70 une décennie du désarmement. Nous sommes également d'accord avec lui pour que, parallèlement aux buts et objectifs précis d'action commune que nous nous efforçons actuellement de définir pour favoriser le développement économique et social au cours des années 70, nous fixions des objectifs et calendriers précis dans le domaine du désarmement.

16. La science et la technologie exercent également une influence décisive sur le développement économique et social. Le fossé scientifique et technologique qui ne cesse de s'accroître entre les pays industrialisés et les pays en voie de développement est la cause première de l'écart de plus en plus marqué enregistré dans leur degré de développement. L'actuel partage inégal des bénéfices du commerce international entre ces deux catégories de pays, considéré par les pays en voie de développement comme l'un des facteurs les plus limitatifs de leur développement économique, peut s'expliquer dans une large mesure par la répartition inéquitable des avantages que procurent la science et la technologie modernes. De nombreux pays industrialisés ont pu, grâce à de nouvelles techniques scientifiques, produire, à qualité égale, voire supérieure, des produits de remplacement de certaines denrées traditionnellement importées des pays en voie de développement; ils ont également accru dans ce domaine leurs possibilités et leur efficacité.

17. L'application de la science et de la technologie à l'agriculture dans les pays déjà industrialisés a donné des résultats si spectaculaires que bon nombre d'entre eux estiment aujourd'hui moins coûteux et plus simple de produire leurs propres denrées alimentaires et d'autres produits agricoles utilisables à des fins industrielles. Dans bien des pays industrialisés, la révolution agricole a non seulement précédé la révolution industrielle, mais a, en fait, ouvert la voie à l'industrialisation. Cette évolution historique a eu pour conséquence que, à quelques exceptions près, les pays en voie de développement n'ont plus été en mesure de soutenir la concurrence face aux pays industrialisés pour la production de presque tous leurs produits agricoles et industriels. Si quelques pays en voie de développement sont parvenus à préserver certains avantages, ce n'est pas parce qu'ils étaient servis par des techniques ou une organisation efficaces, mais qu'ils bénéficiaient par exemple de facteurs climatiques favorables et d'une nature particulièrement généreuse. Ces exceptions sont des pays qui produisent des denrées agricoles tropicales dont les pays industrialisés ont besoin ou qui possèdent des richesses de grande valeur comme le pétrole ou autres minéraux précieux dont les pays industrialisés ne disposent pas en quantité suffisante.

18. En outre, pour appliquer la science et la technologie à la production, il faut, dans l'immédiat, disposer de capitaux

et d'une main-d'oeuvre spécialisée — deux ressources qui font désespérément défaut aux pays en voie de développement. D'ailleurs, le fait que ces pays ne disposent ni de capitaux suffisants ni de la main-d'oeuvre spécialisée nécessaire dans les domaines scientifique et technique y limite fortement le développement de la science et de la technologie. Les pays qui ont atteint un niveau scientifique élevé ont des possibilités accrues de développer leur science et leur technologie à un rythme beaucoup plus rapide, alors que les pays en voie de développement sont enfermés dans un cercle vicieux. Ce phénomène a pour conséquence directe de rendre extrêmement onéreuse l'importation des méthodes scientifiques et techniques dans les pays en voie de développement. Mais il y a plus grave : étant donné que les pays industrialisés et les pays en voie de développement connaissent des niveaux de développement et, par suite, des problèmes différents, l'évolution scientifique et technique des premiers ne répond plus aux besoins des seconds.

19. Nous sommes parvenus aujourd'hui à un stade où les pays en voie de développement, même s'ils faisaient tout ce qu'ils devaient pour se développer avec une efficacité maximale, ce qui leur est impossible pour des raisons évidentes, ne pourraient pas sortir de l'impasse, car des facteurs extérieurs tels que le fossé technologique toujours plus large, la répartition inégale des bénéfices commerciaux sur lesquels ils n'ont aucun moyen de contrôle ont une incidence plus déterminante sur leur développement économique que les décisions qu'ils peuvent prendre eux-mêmes. D'autre part, supposer que les pays en voie de développement feront tout ce qu'ils pourront ou exiger qu'ils fassent tout ce qu'ils doivent est une idée qui frise l'utopie. Il devrait tomber sous le sens que si des pays sont sous-développés c'est dans une large mesure parce qu'ils ne disposent tout simplement pas des moyens d'action nécessaires; d'ailleurs, il est bien évident que si ces pays disposaient de ces moyens ils ne seraient pas sous-développés.

20. Dans le contexte historique actuel, et compte tenu du fossé technologique interne et grandissant, il n'existe pas d'autre solution qu'une coopération internationale bien organisée et mutuellement profitable, fondée sur le principe reconnu que nous avons atteint un point dans l'histoire où non seulement toute action d'un pays retentit indirectement sur les autres, mais où les actions des pays riches et industrialisés ont une incidence vitale sur les destinées des pays en voie de développement; ce principe est si vrai que ce que les pays industrialisés décident ou non de faire à un moment donné peut signifier pour les pays en voie de développement l'essor économique ou la stagnation.

21. C'est dans cet esprit que nous devons aborder la tâche qui nous incombe, à savoir élaborer des buts et objectifs précis pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. Si nous ne parvenons pas à nous entendre sur l'action que les pays industrialisés et en voie de développement devraient entreprendre séparément ou conjointement pour atteindre certains objectifs minimaux acceptés d'un commun accord sur le chemin ardu et malaisé du développement économique, nous encourrons le risque de perdre les avantages éventuels de nos efforts individuels, et même de travailler à contre-courant. Ma délégation estime qu'avant de pouvoir espérer établir un cadre d'action collective pour la deuxième Décennie des Nations Unies

pour le développement nous devons découvrir jusqu'à quel point les pays du monde sont devenus interdépendants. Il nous faudrait prendre profondément conscience de cette vérité fondamentale qui, pour la première fois dans l'histoire, pose des problèmes urgents. Maintenant que l'humanité a commencé de partager le même destin, tout essai de solution au problème du développement devrait s'inspirer non de motifs altruistes mais des intérêts particuliers et bien compris de tous les membres de la communauté internationale.

22. Organiser la coopération internationale dans le domaine économique et social en faisant appel non plus à l'instinct humanitaire mais aux intérêts bien compris des parties, en insistant sur les avantages qu'en retireraient tous les intéressés, exigera, certes, un changement radical d'attitude. A cet égard, l'Organisation des Nations Unies a un rôle utile à jouer pour adapter la nouvelle conscience de l'homme à cette époque sans précédent dans l'histoire. Les gouvernements membres notamment devraient se fixer pour tâche d'informer leurs citoyens des avantages que présenterait un système efficace de coopération internationale.

23. De toute évidence, les Nations Unies n'ont pas les moyens d'entreprendre dans ce domaine une campagne massive sur tous les fronts. Toutefois, il nous semble indispensable que soit entreprise une campagne limitée mais efficace pour que les responsables de l'opinion dans les pays membres industrialisés notamment soient informés dans les universités, la presse, les milieux d'affaires et la vie publique si l'on veut que la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement porte des fruits.

24. Je souhaiterais maintenant m'arrêter sur quelques-uns des problèmes politiques les plus importants qui nous confrontent.

25. Une analyse impartiale des résultats obtenus par les Nations Unies au cours de cette période troublée conduit inévitablement à la conclusion que notre organisation traverse actuellement une "crise de confiance". Nos diagnostics peuvent varier mais, aujourd'hui, nul ne peut sérieusement nier cette évidence. Il semble en général que l'idéalisme faiblisse. Les peuples de tous les pays ne croient tout simplement plus que la promesse que représentait la Charte des Nations Unies pour l'humanité sera jamais tenue. Ces derniers temps, même ceux d'entre nous qui ont la chance d'occuper des fonctions diplomatiques, dans ces murs ou ailleurs, ont eu du mal à obtenir un résultat digne du nom de progrès, ne serait-ce qu'à titre de satisfaction personnelle.

26. Diverses raisons ont été invoquées pour expliquer cette situation. Selon une école de pensée qui a rallié de nombreux suffrages dans certains milieux bien connus, les responsables seraient les pays afro-asiatiques. Par leurs revendications que, ils le savent bien, les Nations Unies sont dans l'impossibilité de satisfaire, les pays afro-asiatiques seraient en train de mener lentement l'Organisation à sa perte; telle est l'opinion de ces censeurs qui prétendent en outre que ces pays comptent davantage sur la majorité du nombre que sur des négociations sérieuses.

27. Une autre école de pensée attribue cette inefficacité actuelle au fait que l'Organisation des Nations Unies — et

son assemblée générale surtout — est trop idéaliste pour rendre véritablement compte dans ses travaux des réalités du monde; on ne peut donc s'attendre qu'elle agisse avec compétence et réalisme. Pour un autre groupe encore, l'Organisation des Nations Unies a été conçue pour maintenir le *statu quo* dans un monde qui, en 1945, émergeait de l'holocauste d'une guerre dévastatrice. Par conséquent, selon cette opinion, on ne peut s'attendre aujourd'hui qu'elle s'adapte aux changements révolutionnaires qui sont intervenus pendant ces 25 dernières années, et les contradictions et l'impasse actuelles étaient, de ce fait, inévitables.

28. Il est évident que nul ne peut prétendre être le seul à apporter un diagnostic correct à cette défaillance de la volonté. Toutes ces explications peuvent, chacune dans son genre et à des degrés divers, contenir des éléments de vérité. Toutefois, quelles que soient les critiques émises contre l'Organisation des Nations Unies, nul ne peut sérieusement trouver à redire aux principes qui ont inspiré la Charte; la difficulté a toujours résidé dans la mise en oeuvre de ces principes par les Membres de l'Organisation.

29. Il est évident, à cet égard, que si nous acceptons tous, en tant que Membres de l'Organisation des Nations Unies, d'assumer une certaine part des responsabilités pour avoir fait de l'ONU un instrument moins efficace qu'il pourrait l'être, certains Membres devraient, en l'occurrence, se considérer plus responsables que d'autres.

30. Examinons, par exemple, le dossier du colonialisme. La Charte des Nations Unies contient la promesse de l'autodétermination pour tous les peuples asservis, mais les mesures prises par l'Organisation en ce qui concerne la décolonisation sont restées limitées jusqu'au début des années 60. Le fait que l'ONU n'ait pu participer au processus de décolonisation de la plus grande partie du Sud-Est asiatique, de l'Afrique du Nord et d'autres régions d'Afrique a été pour beaucoup, nous le savons tous, dans les effusions de sang qui auraient certainement pu être évitées autrement. On peut dire à juste titre que l'action de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la décolonisation au cours des 15 premières années de son existence n'a été qu'une série d'occasions manquées. L'action de certains membres influents s'est limitée à une abdication totale des responsabilités et des obligations auxquelles ils sont tenus aux termes de la Charte.

31. Nous constatons aujourd'hui, en ce qui concerne les questions coloniales encore pendantes en Afrique, que la même situation se perpétue; un groupe de pays auxquels de grandes responsabilités ont été confiées aux termes de la Charte des Nations Unies pour mettre en oeuvre ses principes ou auxquels les circonstances ont donné la possibilité d'apporter une amélioration à toutes les situations coloniales critiques persistent encore dans leur refus d'assumer pleinement leurs responsabilités.

32. Qu'il s'agisse des territoires portugais en Afrique, de la Rhodésie, de la question de Namibie ou de l'*apartheid* en Afrique du Sud, tout espoir de parvenir à des solutions satisfaisantes par la persuasion ou la négociation s'est évanoui. Il est prouvé que dans la majorité des cas depuis plus de 10 ans l'Organisation des Nations Unies a utilisé à plusieurs reprises tous les moyens diplomatiques à sa disposition, malheureusement sans résultat. Si l'on analyse

cet historique avec impartialité, on ne voit vraiment pas qui pourrait encore nourrir l'espoir que les régimes coloniaux en Afrique australe se laisseront persuader d'une manière ou d'une autre de modifier leur politique. Dans ces conditions, la seule conclusion qui s'impose logiquement est que ceux qui gardent encore un espoir dans ce domaine prennent leurs désirs pour des réalités ou alors tentent simplement de justifier leur incapacité d'agir selon leurs responsabilités.

33. Il devrait être clair maintenant que nous en sommes à un point où, si l'on veut obtenir un changement de direction, ce n'est pas aux régimes colonialistes d'Afrique australe qu'il faudrait s'adresser car nous savons qu'ils font la sourde oreille, mais bien à un petit nombre de gouvernements dont l'incapacité d'agir nettement et conformément à leurs responsabilités a permis à ces intérêts coloniaux de continuer à défier l'Organisation des Nations Unies.

34. Qui pourrait donc s'étonner qu'aucune amélioration n'ait été enregistrée dans les situations coloniales critiques que connaît l'Afrique australe? Les guerres coloniales que mène le Portugal en Angola, au Mozambique et en Guinée (Bissau) sont d'une sauvagerie toujours croissante et leurs répercussions sont de plus en plus graves, et cependant le monde semble les ignorer ou à peu près. Les Etats Membres qui, en offrant généreusement des armes au Portugal ou en lui en vendant, lui ont permis de poursuivre ces guerres ont récemment intensifié leurs efforts afin d'augmenter leur part de butin en aidant le Portugal à ponctionner les ressources de ces territoires. A cet égard, nul ne doit perdre de vue les incidences à long terme de l'afflux massif en Angola et au Mozambique de capitaux en provenance d'Afrique du Sud et des pays occidentaux.

35. En ce qui concerne la Rhodésie, même les partisans les plus convaincus de l'application des sanctions économiques obligatoires doivent bien admettre maintenant que ces mesures, en vigueur depuis juin 1968, n'ont pu renverser le régime rebelle illégal d'Ian Smith. Les rapports présentés par le Comité du Conseil de sécurité sur la mise en oeuvre des sanctions ont clairement démontré qu'elles ne sont généralement pas appliquées. Si elles étaient observées à la lettre, un petit pays comme la Rhodésie, qui, pour subsister, est entièrement tributaire de ses importations et de ses exportations, n'aurait pu survivre à un pareil coup porté à son économie.

36. Quant à nous, nous ne nous sommes jamais attendus que l'Afrique du Sud et le Portugal acceptent de coopérer à cet égard avec l'Organisation des Nations Unies, bien qu'ils soient naturellement tenus, aux termes de l'Article 25 de la Charte, d'appliquer les décisions du Conseil de sécurité. Nous avons été surpris, cependant, par un fait qui ressort implicitement des rapports du Comité du Conseil de sécurité, à savoir qu'un certain nombre de pays qui, officiellement, semblent appliquer les sanctions n'ont pas empêché certains de leurs ressortissants d'acheter et de vendre à la Rhodésie par le truchement d'intermédiaires.

37. A cet égard, le fait que certains membres importants de la communauté internationale aient conservé une représentation consulaire en Rhodésie n'est pas à négliger.

38. Pour tous ceux qui ont cru contre tout espoir, à supposer qu'ils aient été vraiment sincères, que par quelque

intervention miraculeuse le régime de Salisbury serait contraint de modifier sa politique, l'application sur le territoire d'un système d'*apartheid* et les mesures de plus en plus répressives que le régime a adoptées à l'encontre des combattants de la liberté devraient être la goutte qui fait déborder le vase. En agissant ainsi, le régime d'Ian Smith semble avoir coupé les derniers ponts qui le reliaient encore à la communauté internationale et à ceux qui avaient continué de lui accorder le bénéfice du doute.

39. L'Afrique du Sud a également continué de resserrer son emprise sur la Namibie. Etant donné d'autre part que la Namibie se trouve progressivement intégrée au système d'*apartheid* de l'Afrique du Sud, les politiques actuellement appliquées sont destinées à porter atteinte à l'intégrité territoriale du pays. Dans l'intervalle, l'Organisation des Nations Unies n'a pris aucune mesure pour assumer réellement les responsabilités administratives du territoire; elle s'est simplement contentée l'année passée d'adresser plusieurs appels à l'Afrique du Sud pour qu'elle renonce à exécuter certains combattants de la liberté incarcérés pour avoir résisté à l'oppression, appels qui, aussitôt lancés, étaient repoussés par le régime sud-africain.

40. En ce qui concerne les questions coloniales qui se posent encore en Afrique australe, les conclusions suivantes s'imposent donc. Premièrement, la réaction parfaitement inadéquate de l'Organisation des Nations Unies devant la provocation des régimes coloniaux en Afrique australe a fortement contribué à refroidir l'enthousiasme à l'égard des Nations Unies. Deuxièmement, il est maintenant évident qu'aucun nouvel appel ne fera changer de politique les régimes coloniaux. Troisièmement, le seul espoir d'amélioration qui subsiste encore dans toutes ces zones névralgiques est l'adoption par les Membres les plus influents de l'Organisation de mesures efficaces répondant aux responsabilités qui leur incombent aux termes de la Charte.

41. Il existe également un certain scepticisme de la part notamment des petits pays quant à l'aptitude des Nations Unies d'assurer leur sécurité. Comme on le sait, étant donné l'impasse dans laquelle se trouve le Conseil de sécurité, l'espoir de constituer une force collective de sécurité dans le cadre de la Charte ne s'est jamais réalisé. D'autre part, l'Organisation des Nations Unies s'est vue contrainte de renoncer à jouer un rôle de plus en plus important dans le maintien de la paix par suite du refus des grandes puissances de partager avec les petits pays la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité.

42. J'ai le regret de constater que le Comité spécial des Trente-Trois<sup>2</sup>, chargé d'étudier les divers aspects du maintien de la paix, n'a pas été à même de s'attaquer aux questions fondamentales. Je crois que le moment est venu pour l'Assemblée générale d'examiner de nouveaux moyens pour que l'Organisation des Nations Unies puisse continuer de remplir sa mission de maintien de la paix, qui, soulignons-le, lui a été confiée d'abord à l'instigation des petits pays de l'Organisation.

43. Au Viet-Nam, au Moyen-Orient et au Nigéria, les canons ne se sont pas tus; pendant que nous discutons ici à l'Organisation des Nations Unies, des hommes s'entre-tuent dans toutes ces régions du monde.

<sup>2</sup> Comité spécial des opérations de maintien de la paix.

44. S'il est un élément que nous puissions considérer comme porteur d'espoir, c'est le fait que, au moins en ce qui concerne le Viet-Nam, les pourparlers de Paris se poursuivent. D'autre part, d'après certains indices récents, une désescalade des combats pourrait intervenir. Même si de sérieux obstacles s'opposent à la mise en route d'un processus de désescalade aboutissant éventuellement à un cessez-le-feu, au Viet-Nam tout au moins, la clé de la solution finale est tout à fait évidente. Il faudrait que la population du Viet-Nam du Sud ait la possibilité de choisir, sans intervention étrangère, le système politique et social qu'elle désire.

45. En ce qui concerne le Moyen-Orient, j'ai dit l'an dernier qu' "on dirait presque que le maintien des fragiles arrangements de cessez-le-feu est limité à un jeu aveugle d'incidents et n'a rien à voir avec les obligations internationales ou même l'intérêt bien compris des parties" [1683ème séance, par. 14]. Depuis lors, on a constaté une telle détérioration de la situation qu'il me faut reconnaître avec regret que ces paroles n'ont plus cours cette année, les arrangements de cessez-le-feu étant aujourd'hui devenus caducs dans de nombreux secteurs. Par contre, des violations préméditées du cessez-le-feu, soigneusement organisées et de grande envergure, se produisent quotidiennement. Le long du canal de Suez et dans le secteur jordano-israélien du cessez-le-feu, ces violations ont pris l'ampleur d'une guerre permanente.

46. Mon gouvernement estime que ce serait aux grandes puissances de prendre l'initiative de rechercher une solution au problème du Moyen-Orient dans le cadre des Nations Unies. Le problème immédiat est d'infléchir le cours de cette guerre permanente, et les grandes puissances sont donc, aux termes de la Charte des Nations Unies, absolument tenues d'agir. Etant donné qu'elles sont impliquées au premier chef dans le conflit soit sur le plan économique ou en tant que fournisseurs d'armes à l'une ou l'autre partie, et devant le danger, dans ces conditions, d'une confrontation entre elles, les grandes puissances, en qualité de membres permanents du Conseil de sécurité, sont là encore tenues d'agir d'urgence et directement.

47. Les éléments de base d'une solution à la fois immédiate et à long terme de ce conflit figurent dans la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité, en date du 22 novembre 1967. Comme je l'ai souligné l'an passé, cette résolution contient une série d'obligations mutuelles soigneusement équilibrées. Le problème a porté sur l'échelonnement de la mise en oeuvre par les parties intéressées des diverses composantes de ces obligations. Si les grandes puissances donnaient leur caution sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, ce problème ne soulèverait pas, à notre avis, de difficultés insurmontables.

48. Il semble cependant qu'en cette occurrence il faille faire vite : plus la solution sera retardée, plus le problème deviendra difficile à résoudre. Il est inévitable que l'occupation étrangère d'un territoire engendre une résistance de la part des populations qui la subissent; plus l'occupation se prolonge, plus la résistance se durcit. Déjà, par suite de l'occupation prolongée, des éléments imprévisibles et incontrôlables ont apparu dans la situation au Moyen-Orient.

49. Le fait que la guerre civile au Nigéria n'ait rien perdu de sa violence inquiète profondément mon gouvernement. En qualité de président du Comité consultatif de l'Organisation de l'unité africaine sur le Nigéria, mon souverain a consacré beaucoup de son précieux temps à tenter d'apporter une solution à cette situation qui ne peut être considérée que comme une grande tragédie pour la population nigériane et africaine. Que la situation soit actuellement stationnaire ne décourage nullement mon souverain, qui poursuivra ses efforts tant qu'une solution au conflit n'aura pas été trouvée.

50. Si aucun progrès n'a été réalisé jusqu'à présent, c'est surtout à cause de la nature profonde et délicate du conflit. La guerre civile au Nigéria est née des complications et des frictions inhérentes à l'édification d'une nation-Etat. Ce problème n'est pas particulier au Nigéria. A des degrés divers, de nombreux pays connaissent des problèmes de minorités et de nationalités. Du fait des changements et des réajustements nécessités par la création, dans les nouveaux Etats indépendants d'Afrique et d'Asie, d'organisations et d'institutions sortant des vieux systèmes de loyautés tribales et nationales, ce problème a pris des dimensions nouvelles et a même provoqué parfois des conflits intermittents. Le Nigéria doit résoudre, comme d'autres pays l'ont déjà fait, le problème que pose l'édification d'une nation-Etat ou tout au moins parvenir à limiter raisonnablement les frictions inévitables au minimum. En dernière analyse, pour résoudre le conflit actuel, il faudra avant tout rétablir la confiance dans l'avenir d'un Etat nigérian uni, dont les populations devront apprendre à réduire au minimum les frictions que provoque fatalement l'édification d'une nation-Etat. Ce problème ne sera pas résolu si l'une des parties constituantes décide de se dissocier de la destinée commune car, dans le contexte africain, le même processus risquerait de se reproduire indéfiniment.

51. Enfin, alors que l'Organisation des Nations Unies approche de son vingt-cinquième anniversaire, nous devons tourner nos regards vers l'avenir. Pour que la session commémorative de la prochaine Assemblée générale puisse jouer un rôle utile pour la communauté internationale, il faudrait qu'elle nous offre à tous l'occasion de procéder à une évaluation approfondie des événements et des faits marquants de ce quart de siècle et de la mission de l'ONU dans un monde dont les éléments, comme je l'ai déjà dit, sont devenus, pour la première fois dans l'histoire, étroitement interdépendants. Le temps dont nous disposons d'ici à la prochaine session devrait donc être mis à profit dans nos capitales pour procéder à cet examen critique. La commémoration prévue devrait également donner l'occasion à tous les chefs d'Etat et de gouvernement des pays Membres de l'Organisation des Nations Unies de se retrouver ici afin de se consacrer de nouveau à la mise en oeuvre des principes de la Charte. Avant tout, la session commémorative du vingt-cinquième anniversaire de notre organisation devrait inciter les gouvernements membres à formuler des idées neuves et hardies qui pourraient apporter une solution satisfaisante à certains besoins urgents de la communauté internationale en matière de sécurité, de justice et de développement économique et social.

52. Déjà un groupe d'Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui n'appartiennent à aucune alliance militaire ont, la semaine dernière, tenu une conférence que j'ai

eu l'honneur de présider, où ils se sont demandé comment les Membres de l'Organisation des Nations Unies pourraient coopérer efficacement afin de résoudre certains des problèmes majeurs qui assaillent depuis longtemps la communauté internationale. Les participants à cette conférence ont également décidé de tenir ultérieurement des réunions à divers niveaux, en particulier une conférence des chefs d'Etat et de gouvernement en vue de contribuer davantage à l'application des principes de la Charte des Nations Unies; ils ont enfin créé un comité qui leur permettrait de formuler des idées utiles afin de profiter de la session commémorative à venir pour dresser le bilan de la situation et envisager de nouvelles perspectives d'action.

53. A propos de commémoration, je crois qu'il est particulièrement opportun, à la veille de la célébration du vingt-cinquième anniversaire des Nations Unies, d'évoquer également le centenaire de la naissance du Mahatma Gandhi et de méditer un instant sur le sens de sa vie et sur les exemples qu'il a donnés. Cet événement arrive d'autant plus à propos que, à tous les égards, la vie du Mahatma Gandhi n'a été qu'une longue lutte pour la défense des principes qui inspirent la Charte des Nations Unies. Il devrait être particulièrement significatif pour les Nations Unies que ce soit en Afrique du Sud, où l'efficacité à venir de l'ONU se trouve encore en jeu, que le Mahatma Gandhi ait commencé de lutter pour le respect des droits de l'homme.

54. En conclusion, j'aimerais mentionner une déclaration connue sous le nom de Manifeste de Lusaka sur l'Afrique australe<sup>3</sup>. Tous les gouvernements africains y ont souscrit et, conformément à la décision prise récemment par les chefs d'Etat et de gouvernement membres de l'Organisation de l'unité africaine lors de sa sixième session<sup>4</sup>, il sera soumis prochainement à l'Assemblée générale par le Président du Cameroun, S. E. Ahmadou Ahidjo, président actuel de l'Assemblée de l'Organisation de l'unité africaine. Ce manifeste décrit en termes nobles et élevés les aspirations et les espoirs des peuples d'Afrique en matière de liberté, de justice et de progrès. Les Etats africains sont conscients du fait que ces idéaux n'ont pas été atteints dans leur pays respectif, mais ils ont fait savoir qu'ils s'engageaient résolument à les réaliser. Ils ont demandé notamment au monde de prendre le même engagement en ce qui concerne notamment l'octroi aux peuples d'Afrique australe du droit à l'autodétermination. Je pense que ce n'est pas là trop demander.

55. M. TOMEH (Syrie) [*traduit de l'anglais*] : Madame la Présidente, votre élection à la présidence de la vingt-quatrième session de l'Assemblée générale dont nous vous félicitons évoque nécessairement en nous l'accession du grand continent africain à l'indépendance et à la dignité, la restitution de son rôle, la renaissance de sa culture. Vous symbolisez cette grande émancipation ainsi que notre espoir de voir les régions d'Afrique qui subissent encore la domination coloniale d'atteindre la liberté et d'accéder à la souveraineté.

56. Vous succédez à un fils éminent d'un autre grand continent dont la renaissance a également marqué notre

<sup>3</sup> Adopté par la cinquième Conférence des chefs d'Etat de l'Afrique orientale et centrale qui s'est tenue à Lusaka (Zambie) du 14 au 16 avril 1969.

<sup>4</sup> Cette sixième session s'est tenue à Addis-Abéba du 6 au 9 septembre 1969.

époque; je veux parler de l'Amérique latine. M. Arenales a connu prématurément, après une session difficile, la fin qui attend inévitablement tous les êtres humains. Nous adressons à son pays, le Guatemala, à son gouvernement et à tout le continent latino-américain nos très profondes et très sincères condoléances.

57. Madame la Présidente, l'un des leitmotifs de cette discussion générale est, comme les années précédentes, l'introspection et l'autocritique, et vous en avez personnellement donné le ton avec éloquence dans votre discours d'ouverture, à la 1753ème séance. Tout observateur averti, devant la disparité existant entre les idéaux élevés de la Charte et la situation tragique que connaît le monde, doit être favorable à cette volonté d'introspection. Car, comme le Secrétaire général l'a souligné dans l'introduction à son rapport annuel en termes plus que modérés : "La détérioration de la situation internationale, que je notais dans l'introduction à mon rapport annuel de 1968, s'est poursuivie." [A/7601/Add.1, par. 1.]

58. Nous sommes évidemment bien loin de ce monde nouveau porteur de tant d'espoir fondé sur l'ordre et l'action d'une communauté internationale, tel que l'avaient envisagé les fondateurs de l'Organisation qui ont rédigé la Charte. Je vois deux explications à cet échec : d'abord, le fait que l'homme est incorrigible. Il refuse d'apprendre et s'en tient à l'application aveugle de la loi de la jungle. Cependant, la noblesse des objectifs de la Charte, rédigée par des hommes, dément ce pessimisme. L'autre explication de cette disparité est que, prisonniers des formes juridiques rigides, du cynisme et des faux-fuyants de la diplomatie, nous avons fermé nos coeurs et nos esprits au monde des hommes que nous représentons.

59. Cent quatre points sont inscrits à l'ordre du jour de cette session. Chacun d'entre nous, dans les moments de complète sincérité, avoue que nous sommes incapables d'apporter à toutes ces questions une solution satisfaisante. Mais que ce sentiment d'impuissance ne m'empêche pas de parler de cet ordre du jour qui, si on l'examine de près, apparaît comme un inventaire des espoirs et des craintes, des progrès et des échecs de ceux qui ont pour mandat de servir "les peuples des Nations Unies". Le développement économique et le milieu humain, l'espace extra-atmosphérique aussi bien que le fond des océans, l'*apartheid* comme l'éducation des jeunes dans le domaine des droits de l'homme, voilà qui nous donne une idée de l'ampleur des problèmes que nous avons pour tâche de définir, d'analyser et de résoudre. Nous trahissons ceux qui nous ont mandatés, c'est-à-dire "les peuples" du monde, si nous persistons à essayer d'éluder ces questions ou de les limiter au vieux cadre d'un formalisme étroit et rigide, à des politesses dépassées de procédure. Le temps n'a guère de patience et les questions inscrites à cet ordre du jour trouvent leur raison d'être au plus profond du coeur et de l'esprit des hommes du monde entier.

60. La preuve la plus saisissante de cette impatience des "peuples", c'est la jeunesse du monde qui la donne aujourd'hui. Son ardent désir d'être délivrée des guerres, de la pauvreté, du racisme et préservée d'une vie dépersonnalisée transcende les systèmes économiques et les structures sociales. Sa réaction est un défi aux présidents et aux rois; ce défi est explicite. Je m'étendrai davantage tout à

l'heure sur une manifestation de ce phénomène au Moyen-Orient. Pour l'instant, je me bornerai à noter que les mouvements de résistance et de libération de plus en plus nombreux, que ce soit au Moyen-Orient ou ailleurs dans le monde, expriment une révolte contre l'incompréhension humaine. Cette révolte est essentiellement la même que celle qui soulève par exemple la jeunesse américaine et, en vérité, le monde entier contre l'immoralité, la barbarie et la guerre inhumaine menée au Viet-Nam contre un peuple héroïque qui a choisi de vivre dans l'indépendance et la dignité.

61. Ce phénomène au Moyen-Orient est donc symptomatique du mouvement universel de la jeunesse. Nous qui avons atteint la maturité ferions bien d'analyser ce phénomène mondial soigneusement et correctement, même si nous en tirons des conclusions peu flatteuses pour nos préoccupations formalistes. En fait, le devoir que nous nous faisons d'écouter la voix de la jeunesse n'est pas dicté par la seule sagesse acquise au cours des années, mais bien par la Charte elle-même, où, dès le premier alinéa, il est dit que toute notre action ici doit viser "à préserver les générations futures du fléau de la guerre . . .". En conséquence, je pense que si nous voulons respecter cette noble obligation nous ferons mieux de nous intéresser, au cours de la présente session, à l'humanité plutôt qu'au jeu des puissances et, plutôt que de nous arrêter à des formalités inutiles et interminables, de définir en toute équité les principes moraux inhérents à chacun des grands problèmes que nous sommes chargés d'examiner. Les "peuples" et les "générations" sont deux termes génériques et dynamiques qui apparaissent dès les premières lignes de la Charte. De tous temps, ils ont été les instigateurs des plus grands mouvements de l'histoire de l'humanité.

62. Laissez-moi maintenant aborder certains points précis de notre ordre du jour.

63. En ce qui concerne le colonialisme, le processus de décolonisation reste au point mort. Le Secrétaire général a fort bien illustré le fait que la violation flagrante et massive des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans des régions comme l'Afrique australe se poursuit sans répit. Les problèmes que connaissent la Rhodésie, les colonies sous domination portugaise et la Namibie, ainsi bien entendu que la discrimination dont sont victimes les masses innocentes d'Afrique du Sud et la suppression des droits du peuple de l'Oman sous prétexte de faire respecter la souveraineté du Sultan, ne sont que les manifestations d'une réaction dirigée contre une évolution radicalement nouvelle de l'histoire. Loin d'étouffer les mouvements de libération, la répression ne fait qu'attiser cette noble lutte.

64. Les Etats souverains, notamment ceux qui ont des frontières communes avec les territoires sous domination coloniale, se sentent tenus à juste titre d'apporter leur soutien à cette lutte. De fait, les résolutions de l'Assemblée générale préconisent un tel soutien. Mais les forces coloniales se saisissent alors de l'occasion pour se livrer à des incursions agressives dans les territoires d'Etats souverains. Le Conseil de sécurité a été saisi de nombreuses plaintes de la part de la République-Unie de Tanzanie, de la République démocratique du Congo et de la Zambie, qui s'élevaient contre ces violations flagrantes de leurs territoires.

65. Il devient d'autant plus urgent de procéder à un examen sérieux des voies et moyens de stopper cette détérioration que deux indices menaçants sont apparus. D'une part, les forces coloniales unissent leurs énergies pour mieux défendre leurs bastions réactionnaires. D'autre part, elles continuent de recevoir une énorme assistance militaire et économique de la part de leurs alliés, au mépris total des résolutions des Nations Unies, sans compter le soutien apporté par les monopoles qui exploitent sans merci les ressources économiques et humaines des continents africain et asiatique.

66. Renforcer l'action des organes des Nations Unies chargés des problèmes que pose encore le colonialisme ne peut avoir d'autre effet que de créer cette solidarité tant souhaitée par les Etats épris de liberté et de justice. Sinon les forces coloniales continueront de défier la volonté collective des nations et entraîneront le monde dans l'abîme de la guerre et des ténèbres.

67. C'est parce que nous sommes conscients de ces dangers que nous trouvons particulièrement intéressantes les propositions du Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique visant à renforcer la paix et la sécurité internationales. Tout aussi important est l'appel qu'il a lancé pour que soit élaborée une convention interdisant l'utilisation des armes chimiques et bactériologiques.

68. Dans l'intérêt de l'ordre mondial, nous continuons sans relâche de soutenir qu'en empêchant la Chine d'occuper le siège qui lui revient de droit à l'Organisation des Nations Unies on porte atteinte au principe fondamental de l'universalité de la Charte. Il est vain de s'obstiner dans cette voie, car ce refus peut avoir des conséquences désastreuses pour le monde entier. Nous appuyons également l'appel lancé en vue d'inviter la République démocratique populaire de Corée à participer au débat sur la question de l'unification et du relèvement de la Corée. Ces tâches concernent seulement le peuple coréen, qui doit pouvoir exercer son droit à l'autodétermination sans intervention de puissances extérieures.

69. A cet égard, nous appuyons l'admission de la République démocratique allemande au sein des Nations Unies. Ce pays est le huitième Etat industriel du monde, et mon pays, la Syrie, a réalisé jusqu'à présent une coopération très fructueuse avec la République démocratique allemande, fondée sur le respect et la compréhension mutuels.

70. L'examen de la situation économique mondiale nous semble tout aussi alarmant. Jusqu'à présent, les efforts déployés sur le plan international pour accélérer la croissance économique des pays en voie de développement se sont révélés insuffisants. Les travaux du Comité préparatoire pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement progressent très lentement et, comme le Secrétaire général l'a souligné avec pertinence dans l'introduction à son rapport annuel, "on doit reconnaître... la difficulté qu'il y a à s'accorder sur les priorités dans un nombre relativement limité de secteurs relevant des organismes des Nations Unies" [A/7601/Add.1, par. 84]. Nous estimons qu'on devrait intensifier les efforts en vue de définir les objectifs à atteindre dans divers secteurs économiques, dans le cadre d'une stratégie du développement international.

71. Malheureusement, les résultats obtenus en ce qui concerne l'adoption et la mise en oeuvre de mesures internationales visant à aider les pays en voie de développement ne sont guère encourageants. L'action menée pour permettre aux pays en voie de développement de profiter davantage des débouchés offerts par les pays industrialisés à économie de marché est restée jusqu'à présent parfaitement insuffisante. Lorsque nous faisons le bilan de la situation en matière d'aide au développement, nous constatons que, en général et à deux exceptions près, les pays qui avaient décidé de consacrer à l'assistance 1 p. 100 de leur produit national brut n'ont pas réalisé leur objectif.

72. Permettez-moi maintenant de traiter de la crise explosive et tragique qui déchire les pays arabes, autrement dit le point de l'ordre du jour de la présente session intitulé "Crise du Moyen-Orient". Il est bien compréhensible que ma délégation consacre la plus grande part de son attention à cette question. Laissez-moi entrer derechef dans le vif du sujet et m'arrêter sur une phrase surprenante que j'ai relevée dans l'intervention du Ministre des affaires étrangères d'Israël. Rappelant les événements de l'an passé au Moyen-Orient, il a déclaré : "Rien ne s'est passé comme les gens rationnels l'escomptaient." [1757<sup>ème</sup> séance, par. 163.] Voilà une déclaration bien présomptueuse, car ce que le Ministre veut dire en réalité c'est que rien ne s'est passé comme les militaristes israéliens l'attendaient.

73. Malheureusement pour le Ministre des affaires étrangères, la mémoire des autres parties au conflit est tout aussi bonne que celle des Israéliens; elle est même plus longue que ne voudrait le faire croire le Ministre des affaires étrangères. Son pays se plaint actuellement que "les lignes de cessez-le-feu", pour reprendre ses propres mots, ne sont pas respectées. Le Ministre israélien des affaires étrangères cherche alors à justifier en ces termes l'occupation persistante du territoire :

"...des représentants de traditions et de cultures diverses ont fait entendre leurs voix... contre l'illusion que des changements ne pouvaient intervenir dans les lignes de cessez-le-feu que dans le contexte de la paix."  
[Ibid., par. 168.]

74. Eh bien, je dois avouer franchement que je ne comprends pas le sens de ces paroles ou, tout au moins, je ne sais pas comment le Ministre des affaires étrangères d'Israël pense que cette organisation mondiale devrait les interpréter. Qui sont ces "représentants de traditions et de cultures diverses" et quelle est leur compétence ici ? Quel est leur statut dans le contexte des dispositions de notre assemblée ou du Conseil de sécurité ?

75. Le sens de la Charte est clair : l'acquisition de territoire par la conquête et par la guerre est inadmissible. Nous trouvons ici dans l'histoire de la Palestine un exemple classique de cette espèce de duplicité, de cette volonté de masquer l'essentiel avec des mots, qui sont la cause première de la rébellion des "peuples" du monde. Alors que cette assemblée attend toujours que le Ministre israélien des affaires étrangères annonce solennellement que son pays s'engage à rendre les territoires acquis par la guerre, il nous apprend, à nous et aux peuples du monde, que, compte tenu de son expérience passée, Israël ne pourra jamais "... retourner à l'anarchie politique et à la vulnérabilité



physique et territoriale” [ibid., par. 165] qui ont prévalu, selon lui, jusqu’en juin 1967. Je regrette profondément de devoir dire que le Président des Etats-Unis a apporté aide et soutien à l’expansionnisme israélo-sioniste. “Nous sommes convaincus”, a déclaré le président Nixon, “que la paix ne saurait être établie sur la base de modifications importantes de la carte du Moyen-Orient.” [1755ème séance, par. 65.] Que doit-on entendre par “importantes” et comment ces modifications seront-elles apportées le cas échéant ? Doit-on considérer comme “importantes” l’annexion virtuelle de la Jérusalem arabe et l’installation de nouvelles communautés sur les hauteurs du Golan et sur la rive occidentale du Jourdain ? Peut-on qualifier d’“importants” le plan qui a été publié sur l’installation de bases militaires dans le Sinaï, et l’expulsion par la force d’un demi-million de personnes, après l’agression israélienne ?

76. Je ne veux pas entrer dans une querelle de polémique pure avec le Président des Etats-Unis ou le Ministre des affaires étrangères d’Israël, mais je ne remplirais pas mon devoir si je passais sous silence ces déclarations révélatrices d’une politique. En outre, cet organisme ne serait pas à la hauteur de ses obligations morales s’il se laissait persuader que l’une ou l’autre de ces interprétations — voire les deux — est conforme à l’esprit et à la lettre de la Charte ou compatible avec les nombreuses résolutions de l’Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Les paroles du Ministre israélien des affaires étrangères signifient, dans le langage de tout le monde, que la paix doit être assurée avant qu’Israël accepte de mettre fin aux pratiques sionistes qui ont déclenché le conflit dans cette partie du monde voilà un demi-siècle. C’est vraiment là mettre le chariot avant les boeufs ; à cet organisme et au monde entier de juger qui est le chariot et qui sont les boeufs. Si, comme le déclare M. Eban, la route de la paix passe par la négociation, il convient alors de préciser que les négociations ne pourront pas porter sur la restitution à leurs possesseurs légitimes d’une partie plus ou moins importante des territoires qu’Israël a acquis de manière inadmissible. C’est aussi simple que cela.

77. Nous sommes plus blessés qu’irrités, plus déçus qu’indignés par le fait que le Président des Etats-Unis a émis une réserve sur le caractère inadmissible de l’acquisition de territoires par la guerre en considérant cette acquisition acceptable dans la mesure où elle n’est pas “importante”. Le président Nixon, président de cette grande puissance signataire de l’Accord tripartite de 1950<sup>5</sup>, a maintenant limité son engagement d’alors à la protection d’une “intégrité importante”. Cela me rappelle un triste souvenir : voici 30 ans, le souverain de l’orateur qui m’a précédé, l’Empereur d’Ethiopie, s’est présenté, figure solitaire et tragique, devant la Société des Nations, plaidant pour que l’intégrité de son royaume soit respectée. En acceptant alors l’agression, nous nous en rendons compte aujourd’hui, on a détruit l’efficacité de la Société des Nations et la confiance qu’elle inspirait.

78. L’argumentation du Ministre israélien des affaires étrangères pose un problème plus technique dont je vais traiter maintenant que j’ai souligné les incidences morales

<sup>5</sup> Déclaration des Gouvernements du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord, de France et des Etats-Unis d’Amérique concernant la sécurité au Proche-Orient, signée le 25 mai 1950.

de la question. Le Ministre a parlé des “lignes de cessez-le-feu”, et, en fait, le flot continu de la propagande israélienne utilise constamment cette expression. Cependant, M. Eban, si attentif au choix de ses mots, n’est pas sans savoir que, selon les conclusions du Conseil de sécurité, il n’existe pas de “lignes de cessez-le-feu”.

79. Le 11 juin 1967, le représentant du Nigéria déclarait devant le Conseil de sécurité : “Au cours des débats . . . , une expression nouvelle est entrée en circulation, à savoir “ligne de cessez-le-feu”. Pour empêcher que cette expression ne soit passivement adoptée, je dirai . . . qu’à notre avis il n’y a pas de ligne de cessez-le-feu. Il y a les lignes d’armistice. Il y a un ordre de cessez-le-feu qui signifie que les troupes doivent s’arrêter là où elles sont et que tout mouvement vers le nord, vers le sud, vers l’est ou vers l’ouest, sauf le mouvement de repli vers le point de départ, constitue une violation du cessez-le-feu<sup>6</sup>.”

80. Cette définition de la situation technique telle qu’elle se présente encore aujourd’hui a été soulignée à la même séance par le représentant du Royaume-Uni. Aucune objection n’a été élevée, ce qui signifie que le Conseil de sécurité a accepté unanimement cette définition juridique.

81. La question de savoir s’il existait ou non une ligne de cessez-le-feu a posé un problème particulièrement délicat au cours de cette période troublée de 1967. Elle a été éclaircie dans le cadre d’un débat visant à préciser laquelle des deux parties au conflit continuait à violer le cessez-le-feu pour atteindre le point stratégique où elle avait toujours souhaité établir une démarcation. Voilà le point important car il permet de déterminer celle des parties qui, poussée par des aspirations territoriales, était favorable à la guerre en 1967 et celle qui se battait réellement pour se défendre.

82. Le Ministre des affaires étrangères d’Israël nous a fait un cours sur le rôle élémentaire des négociations pour mettre un terme à la guerre et établir la paix. L’insistance d’Israël à engager des négociations directes, moyen de règlement le seul valable à ses yeux, doit être considérée comme une de ces diversions qui visent à substituer la forme au fond. Cette attitude peut paraître plausible, mais elle n’est pas constructive ; elle peut sembler généreuse, mais elle est en fait arbitraire et péremptoire.

83. Une fois de plus, je reviens à la Charte. Son article 33 traduit la sincère volonté de cette organisation de chercher par tous les moyens à réaliser l’espoir des peuples de se libérer du fléau de la guerre. Dans cet article sont énumérées huit méthodes reconnues et admises pour rechercher des solutions aux problèmes internationaux. Les auteurs de la Charte ont dû avoir des raisons d’ajouter sept autres méthodes à la voie de la négociation. Ils savaient bien qu’ils n’avaient pas pour tâche de préparer un dictionnaire de synonymes.

84. Cette assemblée et les peuples du monde doivent savoir qu’en rejetant la négociation directe les Arabes n’ont pas préféré la guerre à la paix ni rien demandé qui ne soit pas dans l’esprit de la Charte. Là encore, on ne doit pas confondre la forme et le fond, et la rigidité dans les formes devrait être examinée de près afin de s’assurer qu’il ne s’agit

<sup>6</sup> Documents officiels du Conseil de sécurité, vingt-deuxième année, 1357ème séance, par. 177.

pas d'un prétexte pour appliquer une fois de plus le principe diplomatique du fait accompli. Israël a-t-il le droit d'imposer son interprétation de la Charte et cette assemblée estime-t-elle qu'Israël est soumis à la Charte ou qu'il est autorisé, par quelque pouvoir mystérieux qui échappe à certains d'entre nous, à jouer en même temps le rôle de juge et de juré ?

85. Nous posons maintenant la question fondamentale : dans l'intérêt de qui et pour quels peuples du monde devons-nous instaurer la paix au Moyen-Orient ? De cette question cruciale découle un élément important qui mérite examen : l'intérêt vital d'une paix qui devient ainsi un état de choses que les deux parties tiendront à sauvegarder. Le président Nixon a salué cet élément incontestable de toute paix réelle dans le discours qu'il a prononcé le 18 septembre 1969 [1755<sup>ème</sup> séance]. Il n'a pas expliqué, bien entendu, de quelle façon les "conditions minimales" de la résolution sur le cessez-le-feu présentaient un intérêt vital pour les Arabes, mais il a dit que ces conditions devaient régner si l'on voulait aboutir à un règlement [ibid., par. 64]. Il n'a pas expliqué non plus comment une invasion du territoire des trois Etats arabes membres de l'Organisation des Nations Unies présentait un avantage pour les Arabes à la seule condition qu'elle ne fût pas "importante".

86. M. Eban se montre toujours un peu plus clair lorsqu'il traite de l'intérêt que présenterait pour les Arabes le seul fait d'accepter une paix fondée sur le dernier avantage que s'est assuré Israël pour négocier. Il ne cesse de proclamer les énormes avantages que ces pauvres Arabes déshérités pourraient retirer des réalisations et des connaissances éclairées d'Israël. N'a-t-il pas parlé voilà 15 jours des "nouvelles possibilités de coopération et de progrès qui dépasseraient tout ce que l'on a pu voir jusqu'ici". Et dire que c'est nous, les Arabes, qui sommes censés être intoxiqués par notre propre rhétorique et amenés à nous persuader que nous faisons un rêve impossible !

87. C'est ce qu'a déclaré ici en public le Ministre des affaires étrangères d'Israël. Un monde moins bien informé ne cesserait pas de s'étonner que ces Arabes retardés et ingrats puissent refuser cette étreinte généreuse, franche et noble. Mais, chez lui, au milieu de ses frères, M. Eban ne tient pas le même langage. Dans *Maariv* du 19 décembre 1968, on trouve cette déclaration de M. Eban, ce bon apôtre : "Les Etats-Unis d'Amérique devraient reconnaître qu'Israël est pour eux un atout et non une charge." Une personnalité moins autorisée s'est fait l'écho de ce sentiment en l'enjolivant quelque peu, dans *Haaretz*, autre grand journal israélien : "Aux Etats-Unis d'Amérique, nous devons dire ceci : si vous cessez de nous apporter une aide inconditionnelle, vous serez les premiers à en subir les conséquences; vous serez évincés du Moyen-Orient."

88. Nous ne pouvons vraiment pas résister à la tentation d'adapter ainsi le nom d'un célèbre programme de la télévision américaine : "M. Eban, dites-nous qui vous êtes ?"

89. Je veux bien tenir compte des inexactitudes de la presse en général et même de la presse israélienne, mais nous avons suffisamment de preuves pour avancer que même un inventaire objectif des intérêts nationaux actuels des Etats-Unis ne donnent pas toutes les raisons du soutien

inconditionnel de ce pays à Israël. Qu'est-il advenu des "nouvelles initiatives" dont M. Nixon nous a parlé au cours de sa campagne électorale ? Où le gouverneur Scranton a-t-il été exilé après qu'il eut simplement lancé un appel en faveur d'une politique plus équitable dans le monde arabe ? Les Etats-Unis pensent-ils vraiment respecter l'équilibre des forces défensives lorsqu'ils livrent des Phantom offensifs à Israël ou n'aident-ils pas plutôt ce pays à consolider ses dernières conquêtes et à continuer de terroriser le monde arabe ? Je ne m'étendrai pas sur cette collusion américano-israélienne. Le Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Soudan, dans la brillante déclaration qu'il a prononcée devant cette assemblée, a dressé le bilan de cette assistance inconditionnelle des Etats-Unis au sionisme militariste et à Israël. Mais je me dois de rappeler un fait inquiétant : Mme Meir, au cours de sa visite aux Etats-Unis, aurait déjà "acheté" 150 hélicoptères Sikorsky, du même type que ceux que les Etats-Unis utilisent au Viet-Nam, et ce pour 350 millions de dollars seulement. Et pourquoi donc ? Serait-ce pour faire d'Israël, ce "bastion de la démocratie", une autre sorte de "bastion" — une fois terminée la guerre du Viet-Nam — connu seulement du président Nixon, du Pentagone, de l'Agence centrale de renseignements et des super-espions américains, dont les crimes odieux, pour le peu qui filtre du Viet-Nam et d'ailleurs, figurent chaque jour maintenant à la une de tous les journaux du monde ? Ces actes correspondent-ils aux exhortations et aux sermons moraux sur l'éthique internationale qui nous ont été délivrés hypocritement du haut de cette tribune ? Je me demande enfin — et j'attends une réponse — s'il ne s'agit pas de quelque horrible projet que les Etats-Unis et Israël au si grand coeur gardent en réserve pour les Arabes et le reste du monde.

90. Une des questions auxquelles les Etats-Unis et Israël se doivent de répondre est certainement celle de savoir si le règlement qui interviendra servira réellement les intérêts acquis des "peuples" du Moyen-Orient, y compris des Juifs qui ont légitimement le droit de vivre en Palestine, ou s'il se fera avec un Israël considéré comme un "atout" pour les Etats-Unis, selon l'expression du Ministre des affaires étrangères d'Israël. Si cette dernière hypothèse est la bonne, alors, nous, les vrais représentants du Moyen-Orient, demandons : "Quels sont ces intérêts acquis des Etats-Unis pour lesquels Israël représente un atout ?" Les efforts tentés pour assurer la paix n'ont rien d'une partie de poker où les Arabes miseraient à l'aveuglette. Nous indiquons clairement nos objectifs; il s'agit de la reconnaissance et de l'établissement des droits, légalement affirmés, des Palestiniens arabes. Voilà "les peuples" à qui le Ministre des affaires étrangères d'Israël, dans sa passion pour la paix, fait une vague proposition en vue de confier à des organes régionaux et internationaux le soin de résoudre le problème des réfugiés dans le cadre de quelque "plan quinquennal". En ce qui concerne la question cruciale et fondamentale du problème palestinien, M. Eban est un fervent avocat d'un engagement international. Toutefois, lorsqu'il s'agit d'élaborer des propositions globales de paix, le même M. Eban déclare qu'il est "anachronique" de chercher une aide en dehors de la région. Là encore il s'agit de cette sorte d'exercice de sémantique qui fait douter des intentions morales de ceux qui y recourent. En acceptant cette proposition, notre organisation ne rehausserait pas son prestige moral, dans ce monde rétif et explosif, bien au contraire.

91. Cela me rappelle une phrase éloquentes du grand écrivain français Albert Camus, que je cite de mémoire : "Il n'y a pas de compromis possible en cas d'abus de confiance. On doit le rejeter et le combattre." Il a écrit ailleurs des mots qui s'appliquent parfaitement à tous les discours des représentants d'Israël : "Certains passent sans transition de déclarations sur les principes d'honneur et de fraternité au culte du fait accompli ou du parti le plus cruel."

92. Voilà où en est aujourd'hui le problème de la Palestine, 50 ans après s'être posé pour la première fois de manière cruelle et impitoyable et un peu plus de deux ans après la dernière agression d'Israël, la plus féroce et la plus inhumaine.

93. Il est certain que, si les politiques "démocratiques" qu'Israël proclame avec tant d'éloquence correspondent à une réalité, nous, Arabes, pouvons nous attendre à être mis en demeure d'accepter un nouveau fait accompli, un défi évident et insolent à la législation de cette communauté internationale. Tant de proclamations de ce fait accompli ont empli les pages de la presse mondiale qu'il n'est peut-être pas utile d'y revenir ici. En reparler restera plus qu'un simple exercice de rhétorique jusqu'au jour où le monde, secoué par les événements, ne s'en laissera plus conter; c'est alors que moralement indigné, mais avec l'impartialité du juge, il imposera à cet Etat voleur le juste châtement qu'il mérite dans le cadre de la légalité.

94. Par exemple, *le Monde* du 3 juillet 1969 cite une déclaration du collègue de M. Eban, le Ministre de la défense, M. Dayan, que l'on dit inspiré par la Bible : "Le Gouvernement israélien devrait rejeter franchement la résolution [242 (1967)] du Conseil de sécurité du 22 novembre 1967 qui exige, quoi que l'on prétende, la restitution des territoires occupés, y compris l'ancien secteur jordanien de Jérusalem."

95. Voilà au moins une position plus franche et plus honnête que celle des représentants d'Israël qui viennent devant cette organisation mondiale pour jeter de la poudre aux yeux du monde, prétendant accepter les décisions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale alors qu'ils s'installent avec de plus en plus de détermination dans le fait accompli, en violation de toutes ces décisions.

96. Nous, les Arabes, attendons la réaction du monde devant cette franchise. Pendant ce temps, l'histoire justifie notre maîtrise et la résistance que nous pouvons à l'heure actuelle opposer au fait accompli.

97. Je voudrais citer une autre déclaration qui n'a certainement pas été faite à la légère. Le 4 août 1969, le *New York Times* annonçait en première page que le parti politique au pouvoir en Israël, réuni en convention, avait décidé de "tenir" les hauteurs du Golan, la bande de Gaza et "une importante partie du Sinai". Il semble qu'Israël a créé une nouvelle terminologie et un nouveau concept juridique. En ce qui concerne le territoire situé sur la rive occidentale du Jourdain, il a décidé de faire du fleuve sa "frontière de sécurité". Ainsi, dans ce secteur au moins, nous allons bénéficier, si l'idée d'Israël est acceptée, non plus d'une mais de deux frontières.

98. C'est là un autre exemple de la manière dont Israël conçoit l'égalité aux termes de la loi. Nous sommes tous

égaux, sauf Israël qui, pour reprendre l'expression de George Orwell, sera "plus égal que les autres". Il devra avoir deux frontières d'un côté de son territoire alors que les autres doivent se contenter d'une frontière au plus. Tel est le programme du parti politique auquel le Ministre israélien des affaires étrangères à la voix d'or doit sa carrière et ses hautes fonctions politiques. Si l'on en croit les rapports de presse, cet homme, qui se dit descendre en ligne directe des prophètes de l'Ancien Testament, n'a soulevé aucune objection majeure au programme de son protecteur politique.

99. Ecoutez les déclarations du Premier Ministre d'Israël parues dans le *Sunday Times* de Londres du 15 juin 1969. A la question de savoir si Israël reconnaissait avoir "une certaine part de responsabilité" vis-à-vis "des Palestiniens", le Premier Ministre, cette bonne grand-mère, a répondu catégoriquement : "Non, aucune responsabilité... Je ne vois pas pourquoi les réfugiés arabes posent un problème particulier dans le monde."

100. Remontons aux années 40 : les sionistes d'alors, y compris l'actuel Premier Ministre d'Israël, insistaient non seulement pour que l'on reconnût que l'abominable traitement infligé aux Juifs d'Europe par un feu nommé Hitler faisait d'eux un problème spécial, mais aussi, et avec une logique qui nous dépasse encore, pour que ce soit aux Arabes de Palestine qu'incombe la responsabilité de leur fournir à eux et à tout le "peuple juif" un Etat et des terres, en violation de droits détenus par les Palestiniens arabes depuis des siècles. Quoi d'étonnant maintenant que cette sioniste naguère implorante, aujourd'hui Premier Ministre occupant la position du puissant conquérant, nous déclare en fait : "Qui sont les Palestiniens et que représentent leurs droits pour moi ?"

101. Je ne peux m'empêcher de citer une autre déclaration du héros d'Israël, le Ministre de la défense, parue également dans *le Monde* du 3 juillet 1969 :

"L'étranger doit comprendre qu'à part toute l'importance stratégique pour Israël du Sinai, des hauteurs du Golan, du détroit de Tiran et des monts à l'ouest du Jourdain, ces régions se situent au coeur de l'histoire juive. D'ailleurs, le remembrement de l'Israël historique n'est pas terminé. Depuis le retour à Sion, il y a 100 ans, un double processus est engagé : la colonisation et l'expansion des frontières... Nous n'avons pas encore atteint le terme de la route que nous avons empruntée. C'est le peuple d'Israël qui déterminera les frontières de son Etat."

102. Une fois encore cette franchise est encourageante. Je ne pense pas qu'il soit hors de propos de demander au représentant d'Israël de confirmer ou de démentir la déclaration faite par un autre ministre de son gouvernement. S'il le dément, pourra-t-il également préciser afin que ce soit clair pour le monde entier et pour nous-mêmes que son gouvernement, y compris M. Dayan et son premier ministre, accepte toutes les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité qui exigent le retrait des territoires occupés et insistent pour que chacune des parties soit responsable des réfugiés ? S'il ne peut rejeter ou démentir les déclarations limpides de son collègue, que cet organisme qui recherche la paix au Moyen-Orient me

permette de dire que rien n'oblige Israël à demeurer au sein de cette association. Aucun membre de cette organisation ne s'est rendu aussi souvent qu'Israël coupable d'agression, et ce en manifestant la ferme volonté d'outrepasser les règlements de cet organisme et de contraindre le monde à accepter ses séries de faits accomplis. Le Ministre israélien de la défense a déclaré, comme je l'ai déjà dit, que "... c'est le peuple d'Israël qui déterminera les frontières de son Etat".

103. J'avoue publiquement ici ne pas être en mesure de commenter plus avant la tragédie arabe. Je laisse le dernier mot à Mme Meir, ancienne citoyenne américaine d'origine russe, aujourd'hui Premier Ministre d'Israël. Pas plus tard que dimanche dernier, 28 septembre 1969, elle déclarait :

"Le retrait n'est pas le vrai problème. Les Arabes ne pensent pas que ce soit là le vrai problème. Pour moi, ce n'est pas leur faire justice de dire que c'est là le problème. Nous n'avons pas la chance que la querelle qui nous oppose aux pays arabes soit une question de territoire. Voilà la vérité : ces pays arabes ont besoin d'un peu plus de sable. Tout le problème est là."

104. Rarement dans l'histoire des civilisations a-t-on assisté à une telle dégradation des valeurs humaines qui a pour conséquence que des millions d'êtres ne comptent plus, que leurs souffrances ont moins de valeur encore qu'un grain de sable, que toutes leurs épreuves sont tolérables dans la mesure où elles justifient la "nouvelle mission civilisatrice" d'Israël auprès des Arabes. Ainsi, toute la crise du Moyen-Orient et toute la tragédie de la Palestine arabe se réduit à "un peu plus de sable" dans l'échelle des valeurs de Mme Meir et au "pas de modification importante" du président Nixon. Le monde doit réfléchir à ce nouvel axe Etats-Unis-Israël-Sion.

105. Je relève une autre observation dans la déclaration de M. Eban qui mérite d'être analysée avec soin : elle est parfaitement révélatrice des rapports dont il a parlé entre Israël et les Etats-Unis; par voie de conséquence, elle éclaire aussi les rapports des Etats-Unis avec les Etats arabes. M. Eban a parlé du "tableau odieux qui est brossé de l'héritage spirituel d'Israël et de la solidarité juive". Il est temps aujourd'hui d'examiner aussi ce langage. Presque chaque fois que la question de la Palestine est abordée, toute analyse critique des politiques israéliennes et sionistes est accueillie faussement comme une preuve d'"antisémitisme" et une propagande "antijuive". Il est temps également de mettre un terme à cette hypocrisie.

106. Il ne s'agit pas d'un problème religieux. Permettez-moi de vous citer quelques phrases éloquentes d'un jeune juif, l'un des électeurs de M. Eban, qui voit et proclame publiquement les différences qui existent entre le véritable héritage spirituel des Juifs et les politiques nationalistes israélo-sionistes, de fabrication beaucoup plus récente, qui sont sectaires, discriminatoires et, de ce fait, en contradiction directe avec toute véritable notion d'héritage spirituel. Au mois d'août de cette année, lors d'une conférence internationale qui s'est tenue à Jérusalem, ce jeune Israélien, étudiant en philosophie à l'Université hébraïque, a prononcé ces mots magnifiquement éloquentes et justes :

"Les idéologues sionistes du XIX<sup>ème</sup> siècle pensaient que la Palestine était libre. Lorsqu'ils se rendirent compte

que la terre promise était déjà occupée, ils furent confrontés par le dilemme le plus difficile qui puisse se poser à un être humain... La lutte des Palestiniens contre Israël aujourd'hui n'a pas pour cause le simple fait historique qu'Israël a été créé dans le péché, mais bien le refus d'Israël d'expier son péché et de s'en repentir. Non seulement Israël ne veut pas admettre sa naissance illégitime et l'expier de manière concrète, mais son refus l'a amené, comme il arrive si souvent, à retomber dans le péché par deux fois : en annexant de nouveaux territoires après la guerre de 1956 et après celle de 1967. C'est cela et non le péché originel d'Israël qui explique l'escalade monstrueuse du conflit au Moyen-Orient."

107. Que dire de l'autre expression de M. Eban, "la solidarité juive" ? Inutile d'entrer dans le détail. La loi statutaire de 1952 établissant les rapports entre l'Etat d'Israël, l'Organisation sioniste mondiale et toutes les autres institutions juives est assez claire. Quant aux Etats-Unis, pourquoi tolèrent-ils ces opérations ? Pourquoi autorisent-ils que des fonds bénéficiant de la déduction fiscale soient versés à l'Organisation sioniste mondiale qui, légalement, a pour but de servir les intérêts nationaux d'Israël ?

108. Assurément, ceux qui sont victimes des capitaux et des pressions politiques sionistes sont en droit de se faire une opinion. Le fait est que le Gouvernement des Etats-Unis autorise des citoyens américains à appuyer des actes de belligérance contre les Etats arabes. Tant que les Etats-Unis ne se seront pas expliqués plus clairement, on voudra bien nous pardonner, nous les victimes de ce laissez-faire, d'accepter l'explication du Ministre israélien des affaires étrangères selon lequel "Israël est un atout des Etats-Unis" au coeur du Moyen-Orient.

109. Je voudrais conclure en revenant sur le thème qui a servi de point de départ à mon intervention et que vous avez vous-même souligné, Madame la Présidente, dans votre discours d'ouverture de cette vingt-quatrième session [1753<sup>ème</sup> séance] : "Ne cédon pas à l'illusion que nous faisons de, notre mieux et que le monde persiste à nous méjuger." Vous souhaitez que nous, Arabes, réglions pacifiquement la question palestinienne. Alors attaquons-nous dès maintenant aux problèmes fondamentaux que pose cette situation.

110. Je n'ai pas voulu laisser cette assemblée en parlant de la manière dont Israël a bafoué la volonté collective sur la question de Jérusalem. Je n'ai pas voulu, par une réfutation, donner d'importance à la justification que donne Israël de son défi en parlant d'un nouveau "fardeau de l'homme blanc". Je n'ai pas voulu donner de statistiques sur les maisons rasées par les bulldozers, sur les villages détruits, les Lieux saints profanés, la mosquée Al Aqsa incendiée et le demi-million de personnes déplacées. Je n'ai pas voulu apporter ici un réquisitoire détaillé contre l'occupation israélienne, fondé sur les témoignages que la Commission des droits de l'homme a recueillis.

111. La liste est longue, et le spectacle du monde paralysé devant cet acte illégal, ce défi insolent et cette soumission à la seule puissance est, pour nous, Arabes, à la fois électrisant et tragique. Nous assistons aujourd'hui à la réaction inévitable de tous les pays arabes contre le mépris sioniste de la morale et du droit du monde. Par dizaines de

milliers, nos jeunes, déçus par l'absence de toute volonté ou désir réels d'appliquer la loi, ont eu recours à la dernière arme dont ils disposaient : l'usage légitime de la force. La Palestine a bouclé la boucle. Le mouvement sioniste, dans les années 30 et 40, a introduit le terrorisme organisé en Palestine afin d'empêcher par tous les moyens que soit institué un système politique de sauvegarde des droits arabes. Maintenant, les descendants de ce même sionisme ont contraint les descendants de ces victimes à faire usage de leur droit de légitime défense pour éviter l'anéantissement. N'oublions pas que c'est Israël qui occupe nos territoires. C'est Israël qui déclare de façon unilatérale qu'il n'a aucunement l'intention de se retirer. C'est Israël qui annonce vouloir négocier la paix directement, mais qui a retiré de l'ordre du jour tous les droits arabes sous prétexte qu'ils ne pouvaient faire l'objet de négociations.

112. Vous nous demandez de faire la paix et je vous réponds, sans équivoque, que nous voulons la paix. Ce que nous ne voulons pas et n'accepterons jamais, c'est la reddition. Laissez-moi rappeler à cette assemblée que ce qui est en jeu ici et ce qui l'a toujours été en Palestine, ce n'est pas quelque avantage géopolitique qui peut se prêter à de faciles manœuvres. Même si nous ne publions pas un bulletin ou un plan pour chaque tomate que nous faisons pousser, chaque arpent de terre que nous défrichons, chaque usine que nous construisons, nous aussi préparons notre place au soleil sur la route du progrès. Nous avons nos objectifs, en tant que peuple et que nation, et nous sommes décidés à les atteindre. Nous chérissons notre terre, faisons fructifier nos ressources et nous soucions de nos intérêts nationaux. Mais le problème palestinien est avant tout un problème concernant les droits de l'homme, droits inaliénables qui ne peuvent donner lieu à aucun compromis. L'attitude des Israéliens sionistes face à cet élément fondamental du problème a toujours été condescendante et protectrice.

113. Lorsque toutes les résolutions de l'Organisation des Nations Unies auront été mises en oeuvre, on pourra alors édifier la route de la paix. Notre organisation sera en mesure d'amener devant la justice ce transgresseur de la loi et de donner à la victime le droit, reconnu par tous les tribunaux civilisés, d'être confrontée avec son assaillant. Il faut que les Palestiniens arabes soient entendus ici, car ils ont été, sont et resteront la partie principale à ce conflit tragique. Il faut créer un climat de justice car c'est seulement dans la justice que la paix sera établie.

114. Ainsi se présente la route de la paix. Il faut d'abord revenir en arrière, faire les réparations nécessaires, rectifier le tracé plein de tours et de détours de cette route qui a traversé 30 ans de guerre civile et trois guerres internationales en 20 ans. Lorsque cette remise en état sera terminée, la route de la paix pourra être prolongée demain suivant un tracé de plus en plus net. En termes que tout esprit libéral devrait pouvoir comprendre, sans subtilités, sans tromperies, sans faux raisonnement, la résistance et les mouvements de libération arabes ont proposé une ébauche de la grande route menant à la paix, à l'édification d'une nation palestinienne comme les autres, où les droits de l'homme seront politiquement consacrés dans des lois reconnaissant à tous l'égalité, sans distinction de race ou de religion.

115. Voilà le remède qu'ils prescrivent pour aboutir à la paix. Nous prions pour que les Israéliens qui partagent ces vues soient entendus par le plus "démocratique" de tous les gouvernements. Nous prions pour que vous ne restiez pas sourds à leur cri, ce cri qui est également le nôtre, ainsi, bien entendu, que celui de tous les peuples civilisés du monde. Notre organisme peut au moins jalonner la route de la paix si, pour d'obscures raisons racistes ou autres, Israël ne veut pas en établir lui-même le tracé. Et si toutes ces initiatives échouent, tout ce que je peux dire, c'est que l'Arabe sait attendre. Notre patience a parfois été prise pour de la résignation, mais c'est là mal nous connaître.

116. Avant de terminer, permettez-moi de me faire l'interprète des paroles, des aspirations et de l'esprit d'un de ceux qui devraient être parmi nous, car il est, avec ses camarades, l'un des protagonistes de la tragédie de la Palestine arabe. Peu d'entre vous sans doute savent qu'il existe une littérature de l'exil écrite, dans la souffrance, par des Palestiniens arabes. Le fait en soi est important. Il prouve combien se trompent ceux qui pensent qu'on peut se débarrasser des Palestiniens avec des formules diplomatiques superficielles. Il brûle chez ce peuple une flamme profonde, passionnée, immuable, qui lui inspire des poèmes et des chants où il évoque sa tragédie et ses deuils. La conclusion de cette intervention appartient à ces hommes qui lancent du fond de leurs coeurs et de leurs êtres un appel pour la justice et la reconnaissance, élément d'un témoignage juridique dont vous devrez tenir compte si vous voulez légiférer pour la paix. Je cite :

Si je dois renoncer à mon pain,  
Si je dois colporter mon esprit et mon lit,  
Travailler comme tailleur de pierres,  
Ou portefaix,  
Ou balayeur,  
Si je dois nettoyer vos entrepôts,  
Chercher ma nourriture dans le fumier,  
Ou mourir de faim,  
Et m'effondrer.  
Ennemi de l'homme,  
Je refuserai le compromis !  
Et jusqu'à la fin,  
Je combattrai.  
Dépouillez-moi de mon dernier lopin de terre,  
Jetez ma jeunesse en prison,  
Pillez mon héritage,  
Brûlez mes livres,  
Nourrissez vos chiens dans mon assiette,  
Déployez le filet de votre terreur  
Sur les toits de mon village.  
Ennemi de l'homme,  
Je refuserai le compromis,  
Et jusqu'à la fin,  
Je combattrai !

117. Il y a 25 siècles, un autre poète issu de cette terre que tant d'hommes appellent sainte s'est dressé et a crié au monde :

Que la justice se gonfle comme les eaux  
Et la vertu comme un flot puissant.

118. J'enjoins ceux qui détiennent aujourd'hui cette terre sainte conquise par la force et qui se prétendent les descendants spirituels de ce poète antique d'être attentifs à ses paroles. Ces deux poètes posent un choix inéluctable. Des forces sont déjà en marche parce que, instruites par l'exemple de l'histoire, elles se doutent que le poète antique ne sera pas écouté.

119. Nous sommes tous suffisamment conscients des réalités pour savoir que ces forces trouveront en elles-mêmes des ressources nécessaires tant que subsisteront les conditions de base qui leur ont donné naissance. Ces forces entraîneront dans leur sillage encore plus de dévastations, de violence et de misère humaine. Nous devons croire que l'homme est maître de son destin et artisan de son histoire, sinon que ferions-nous ici ?

120. Saisissons l'occasion. Disons la vérité. Dégageons la diplomatie de ses formules. Faisons le bilan des vérités et des erreurs. Identifions le criminel international sans ambiguïté ni équivoque et désignons tout aussi nettement la victime. Que chacun d'entre nous et le pays qu'il représente ici se demandent honnêtement comment ils réagiraient en pareille occurrence. Il faut alors que l'impossible soit tenté, qu'aucune des lois que nous avons promulguées ne se perde dans la casuistique, que le meilleur usage soit fait de chacun des outils dont nous disposons si, l'on veut que le seul et vrai coupable soit traduit devant la justice.

121. Voici notre programme de paix à nous, Arabes; nous y joignons nos prières pour que survive l'esprit de justice et de vertu du poète antique. Le combattant arabe de la liberté n'aurait plus à passer de la poésie du désespoir à une action plus violente encore. Nous nous engageons à collaborer à cette tâche et invitons les hommes moralement intègres et véritablement de bonne volonté à s'unir à nous pour instaurer une paix réelle par des moyens pacifiques.

122. M. ZAHEDI (Iran) [*traduit de l'anglais*] : Permettez-moi, Madame la Présidente, de vous présenter mes plus sincères félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de la vingt-quatrième session de l'Assemblée générale. Votre nomination à cette haute fonction est pour ma délégation un motif de très vive satisfaction : non seulement parce qu'il est parfaitement justifié que les affaires de l'Assemblée soient dirigées par une personne de votre valeur, digne représentante du Libéria, l'un des Membres africains fondateurs de l'Organisation des Nations Unies, mais parce que votre élection rehaussera encore le statut de la femme et donnera une nouvelle preuve de la contribution que celle-ci peut apporter à la communauté mondiale et à la solution de ses problèmes.

123. A travers votre élection, nous célébrons donc la victoire d'une cause qui représente une libération des servitudes passées et un espoir pour l'avenir. Que ce début prometteur nous incite à aborder les questions dont nous sommes saisis dans un esprit de solidarité, de détermination et d'espoir.

124. La disparition prématurée de votre prédécesseur, M. Arenales, nous a profondément attristés. Nous avons admiré son courage, sa sincérité et son dévouement au cours de la précédente session de l'Assemblée et nous resterons longtemps fidèles à sa mémoire.

125. Cette année marque le début d'une ère nouvelle dans l'histoire de l'humanité. Un grand rêve, depuis longtemps caressé par l'homme, a été réalisé. Depuis des siècles, la Lune a inspiré des réflexions philosophiques, poétiques et religieuses. L'homme se la représentait comme un mystère hors de portée. Aujourd'hui, elle est la figuration de la solidarité humaine et de la paix, car les hommes courageux

qui, pour la première fois, ont posé le pied sur son sol l'ont fait au nom de toute l'humanité.

126. Cet exploit prodigieux concrétise non seulement la rapidité de l'évolution du monde d'aujourd'hui mais, plus encore, le fait que l'homme est capable de réaliser ses rêves les plus ambitieux. Nous devons rendre grâce aux Etats-Unis pour cet événement historique et extraordinaire. Nous adressons de nouveau nos félicitations au Gouvernement et au peuple américains et, en particulier, à ces hommes et à ces femmes qui ont contribué à faire une réalité du projet Apollo 11. De même, nous tenons à féliciter l'Union soviétique pour ses remarquables réalisations dans ce domaine.

127. Pendant que l'homme envisage d'explorer Mars et tout le système solaire, plus de la moitié des habitants de notre planète continue de souffrir de la pauvreté, de l'injustice et de l'oppression, dans un monde déchiré par les luttes et les conflits armés. Les efforts que nous avons tentés pour résoudre ces problèmes sont restés pratiquement vains.

128. Alors que l'expédition de l'homme vers la Lune prouve avec quel génie il peut surmonter des problèmes physiques d'une envergure et d'une complexité extrêmes, la triste situation que connaît le monde d'aujourd'hui est un rappel frappant mais tragique des points faibles de l'homme, dans les domaines politique et social, qui l'empêchent de traiter en toute justice des problèmes vieux comme le monde que posent la paix et la sécurité.

129. Malgré des revers passagers, une détente commence à se dessiner. Bon nombre des concepts et politiques qui ont freiné les grandes puissances dans leur effort de compréhension et de coopération n'ont plus aujourd'hui la même importance. Et pourtant, tout en cherchant à limiter les points de friction, les grandes puissances restent confrontées, sur la route de la paix, par les mêmes dilemmes que par le passé. La guerre du Viet-Nam continue de faucher de jeunes vies dans les deux camps. Les négociations de paix au Moyen-Orient restent au point mort. La guerre se poursuit au Nigéria.

130. Cette année, nous avons vu apparaître un nouveau point chaud. La tension existant le long de la frontière sino-soviétique constitue une nouvelle menace pour la paix et la stabilité du monde.

131. J'aimerais donc porter brièvement mon attention sur la situation qui règne dans certaines de ces zones troublées et, tout d'abord, sur un conflit qui a renversé les bases mêmes de la paix dans notre propre région.

132. La situation au Moyen-Orient n'a cessé d'empirer et représente une grave menace pour la paix et la sécurité. Au début de l'année, la perspective de pourparlers entre les quatre membres permanents du Conseil de sécurité avait fait naître un certain espoir. On pouvait penser que l'action conjointe des quatre grands permettrait de sortir de l'impasse et faciliterait un règlement de la situation précaire et explosive que nous connaissons actuellement. Cependant, ces espoirs devaient être rapidement déçus et l'ambassadeur Jarring a pratiquement abandonné toute tentative de règlement. Il en résulte que l'occupation des territoires

arabes se poursuit. Dans son désir de conserver son emprise sur Jérusalem et les autres secteurs des territoires arabes occupés, Israël oublie un point essentiel, à savoir qu'une paix durable ne peut être édiflée sur des rapports de vainqueur à vaincu.

133. A plusieurs reprises, du haut de cette tribune, comme devant d'autres assemblés, j'ai insisté sur la nécessité d'un retrait des forces israéliennes des territoires arabes, condition préalable essentielle de toute paix juste et durable. J'ai également souligné que nous rejetons tout recours à la force comme moyen de régler des différends et réaffirmé notre conviction qu'aucune acquisition par la force ne peut être considérée comme valable. Aucun Etat ne peut être autorisé à lancer une action offensive pour agrandir son territoire.

134. Nous avons été profondément révoltés et choqués par l'incendie de la mosquée Al Aqsa, l'un des sanctuaires les plus vénérés du monde musulman. Cet acte criminel a également détruit des reliques irremplaçables qui datent du début de l'ère islamique. Les peuples de tout le monde musulman ont été secoués par une grande colère et une vive indignation. Se faisant l'interprète du profond chagrin ressenti par le peuple iranien devant la calamité qui a frappé le monde musulman, mon auguste souverain a offert le concours de l'Iran pour faire face à la situation et, notamment, pour aider à la reconstruction et à la réfection de la mosquée. D'autre part, nous avons adopté, au Conseil de sécurité, avec d'autres pays musulmans, les mesures nécessaires pour assurer la protection des Lieux saints.

135. Cet incendie volontaire, bien que très regrettable, a tout de même été l'élément déterminant de la réunion de la première Conférence islamique au sommet qui s'est tenue à Rabat du 22 au 25 septembre 1969. La Conférence a enregistré des résultats positifs et jeté les fondements d'une coopération à venir entre les diverses nations islamiques. Elle a également renforcé la solidarité entre les musulmans du monde. Mon gouvernement appuie la Déclaration de la Conférence islamique de Rabat qui est conforme aux résolutions adoptées par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité des Nations Unies, auxquelles nous avons déjà souscrit.

136. Je dirai maintenant un mot de Jérusalem. Nous devons poursuivre notre effort en vue d'une restitution, mais nous devons également nous attaquer à la cause première du problème, à savoir l'occupation des vieux quartiers de Jérusalem par les forces israéliennes. Toutes les tentatives visant à modifier le statut de Jérusalem se sont heurtées à la vive opposition de l'écrasante majorité des membres de l'Assemblée générale et à la désapprobation unanime du Conseil de sécurité. Israël a été enjoint par ces deux organes d'annuler toutes les mesures destinées à modifier ce statut.

137. Nous estimons qu'Israël devrait être sommé de respecter ces décisions. Nous restons également convaincus que c'est seulement par l'application des décisions du Conseil de sécurité, en particulier de sa résolution 242 (1967) du 22 novembre 1967, que l'on peut espérer parvenir à un règlement pacifique. Nous sommes persuadés en outre que par la négociation les quatre grands pourraient contribuer efficacement à l'élaboration d'un règlement.

138. La guerre tragique du Viet-Nam continue de provoquer de lourdes pertes en biens et en vies humaines. Les parties intéressées ont pris des initiatives diplomatiques importantes en vue de sortir de l'impasse des négociations de Paris. Nous espérons que les mesures envisagées actuellement, en particulier l'évacuation partielle des troupes américaines, conduiront à des discussions significatives et, finalement, à un règlement. Cependant, l'inquiétude que nous cause notre souci de la paix et la sécurité internationales ne diminue pas. Je tiens à exprimer une fois encore notre profond espoir de voir rapidement la fin de ce conflit armé.

139. Les problèmes de guerre et de paix qui nous préoccupent ne doivent pas nous faire négliger toutes les autres questions importantes dont notre organisation est saisie, ni nous empêcher de noter les résultats positifs qu'elle a enregistrés.

140. Mil neuf cent soixante-neuf a marqué la conclusion satisfaisante de travaux commencés voilà quelques années par la Commission du droit international. La Convention de Vienne sur le droit des traités<sup>7</sup>, qui a déjà été signée par plus de 30 Etats, est le fruit d'années d'efforts communs de la part d'un groupe d'éminents juristes internationaux. En codifiant des principes reconnus de droit international, la Conférence s'est attachée à servir le développement progressif du droit international dans l'esprit de l'Article 13 de la Charte. Des principes comme la liberté de consentement et l'interdiction de recourir à la force, à la coercition et à la menace dans la conclusion d'un traité ont été inscrits pour la première fois dans un cadre juridique international. Cette convention permettra sans aucun doute de renforcer les relations amicales entre Etats et de favoriser la compréhension et la coopération internationales.

141. Permettez-moi d'aborder maintenant la question des opérations de maintien de la paix. L'Iran suit l'évolution de la situation dans ce domaine avec le même intérêt qui, voici quelques années, nous a amenés à mettre un détachement de nos forces armées à la disposition de l'Organisation des Nations Unies. C'est dans cet esprit que nous notons avec satisfaction les progrès réalisés sur certains points secondaires de cette importante question. Certes, les progrès sont lents, mais la nature des questions en jeu et les divergences que soulèvent les points principaux du problème devraient nous inciter à l'indulgence. Considérée sous cet angle, la question des observateurs militaires des Nations Unies apparaît comme un premier pas vers une solution.

142. Certes, il reste un long chemin à parcourir. Nous devrions continuer avec patience et courage à tenter de surmonter les divergences en procédant à un examen détaillé et positif des questions qui se posent. Ce faisant, nous devons continuer à demeurer fidèles aux dispositions de la Charte des Nations Unies et à respecter l'expérience déjà acquise en la matière.

143. L'année passée, les progrès réalisés dans le domaine du contrôle des armements et du désarmement se sont ralentis de manière inquiétante. Plus précisément, on peut dire que les possibilités qui s'offraient n'ont absolument pas été exploitées au cours de cette période qui restera

<sup>7</sup> Adoptée par la Conférence des Nations Unies sur le droit des traités, le 22 mai 1969.

davantage marquée par ses échecs que par ses succès. Les ajournements constants des pourparlers sur les armements stratégiques ne font qu'accroître les difficultés que soulèvent déjà les questions de base de ces pourparlers. Les raisons de ces attermolements nous échappent encore.

144. Les superpuissances qui ont réussi à devenir à la fois les champions et les arbitres du jeu du désarmement restent peu disposées à discuter et encore moins à résoudre les questions considérées comme hautement prioritaires par cette assemblée. Elles préfèrent examiner dans leurs propres organes de négociations les questions dont elles ont elles-mêmes fixé l'ordre de priorité. Soucieux de construire dans la discipline, nous voulons ignorer cet état de choses à condition que les résultats obtenus, bien qu'à des degrés divers, servent les intérêts de tous. C'est dans cet esprit que nous espérons et comptons qu'il sortira des négociations actuelles de Genève un accord interdisant l'extension de la course aux armements au fond des mers et des océans. Nous espérons également que l'unanimité se fera pour interdire les armes chimiques et bactériologiques ainsi que les méthodes de guerre utilisant ces moyens.

145. Je voudrais saisir cette occasion qui m'est donnée pour rendre hommage à notre secrétaire général pour avoir soumis dans l'introduction à son rapport annuel à l'Assemblée générale la proposition constructive de faire des années 70 la Décennie du désarmement [A/7601/Add.1, par. 42]. Il fait preuve une fois encore de cette sagesse que nous retrouvons dans ses avertissements opportuns concernant les questions qui confrontent la communauté internationale. L'Iran est heureux de s'associer à cette proposition.

146. La campagne lancée par les Nations Unies pour encourager le respect des droits de l'homme a continué de se heurter à une résistance massive. Notre éloquence est sans effet contre la misère des victimes du fléau de l'*apartheid*. En dépit des efforts tentés pour mettre fin au colonialisme, des millions d'êtres humains subissent encore son joug sous une forme ou une autre. Alliée au racisme et au mépris des droits de l'homme, la domination coloniale en Afrique australe a créé une situation qui non seulement pose un défi à l'autorité et au prestige de notre organisation, mais constitue une menace pour la paix et la stabilité du monde.

147. Nous continuons de condamner les politiques d'*apartheid*, la répression et l'exploitation des territoires et des peuples coloniaux. Nous continuons d'appuyer le légitime combat qu'ils livrent pour recouvrer leurs droits fondamentaux, leurs libertés et leur indépendance, conformément aux dispositions de la Charte, de la Déclaration universelle des droits de l'homme et de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

148. Ma délégation espère que, à la veille du dixième anniversaire de la Déclaration historique figurant dans la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale, la communauté mondiale redoublera d'efforts à la fois pour éliminer les derniers vestiges du colonialisme et pour restaurer les droits légitimes de ces nations qui, au cours de la domination coloniale qu'elles ont subie, ont été victimes d'accords contraires aux lois et à la justice internationales.

149. Je souhaite aborder maintenant certaines questions qui préoccupent tout particulièrement mon pays. Conformément à la politique d'indépendance nationale qui est la nôtre dans nos relations avec l'étranger, l'Iran entretient des rapports cordiaux et amicaux avec tous les pays, quels que soient leur système politique et social, et, en particulier avec ses voisins. Il existe cependant une regrettable exception : les relations tendues qui se sont développées depuis quelques années entre mon pays et l'Irak.

150. Le Gouvernement irakien continue de gêner la libre navigation des navires se dirigeant vers des ports iraniens sur le fleuve Chatt-el-Arab qui coule entre nos deux pays vers le golfe Persique. Le 15 avril 1969, l'Irak est allé jusqu'à menacer d'arraisonner les navires faisant route vers des ports iraniens et battant pavillon iranien. Il a même menacé de recourir à la force si les navires de commerce iraniens ne cédaient pas à ses exigences. J'ajouterai que cette menace n'a pas été exécutée, l'Iran assurant avec vigilance la protection de ses droits inaliénables et légitimes. Néanmoins, les actes d'ingérence se sont multipliés, ce qui a eu pour effet de décourager sérieusement les transports par bateau vers les ports iraniens situés sur le Chatt-el-Arab.

151. L'Irak fonde ses revendications de souveraineté absolue concernant le Chatt-el-Arab sur un traité imposé par des intérêts coloniaux et qu'il a lui-même refusé d'appliquer pendant 32 ans. Il est inconcevable que dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, un pays puisse fonder une plainte sur la doctrine de la jouissance exclusive d'un fleuve de cette importance, qui coule sur près de 130 kilomètres entre les rives de nos deux pays.

152. Un fleuve qui possède de telles caractéristiques ne peut, sur la base de règles et de principes établis de droit international, relever de la juridiction et de la souveraineté absolue d'un pays quelconque. Plus de la moitié des eaux du Chatt-el-Arab prennent leur source en Iran. En outre, d'après le ton général du Traité de 1937<sup>8</sup>, et le sens réel du Protocole qui l'assortit, il est clair que le Chatt-el-Arab n'est pas et ne peut être sous la souveraineté absolue de l'Irak.

153. En refusant de respecter les engagements contractés aux termes du Traité de 1937, l'Irak a perdu tous les droits que lui conférait ce traité, qui, du fait de son caractère colonialiste, est d'ailleurs nul et non avenu. En conséquence, la frontière fixée sur le Chatt-el-Arab a été reportée au milieu du chenal, c'est-à-dire au thalweg. La question qui se pose à nos gouvernements est de savoir s'ils veulent faire du Chatt-el-Arab une barrière ou un pont. L'Iran a proposé d'élaborer avec l'Irak un traité d'administration conjointe du Chatt-el-Arab, prévoyant la libre circulation des navires sur tout le cours du fleuve.

154. Nous avons fait connaître notre position au Président du Conseil de sécurité et nous avons proposé un certain nombre de solutions constructives permettant un règlement pacifique de ce différend conformément aux dispositions de l'Article 33 de la Charte des Nations Unies. Nous espérons sincèrement que l'Irak répondra positivement et dans le même esprit de coopération et de compréhension afin qu'une solution satisfaisante puisse être apportée à ce problème.

<sup>8</sup> Traité de frontière entre l'Iran et l'Irak et Protocole, signé à Téhéran, le 4 juillet 1937. Société des Nations, *Recueil des Traités*, vol. 190, 1938, No 4423.



155. Mon pays trouve un autre sujet de préoccupation dans la situation qui règne dans le golfe Persique. Nous appartenons à cette zone, historiquement et géographiquement. Le golfe Persique fait partie de notre passé et le territoire iranien couvre la totalité de sa rive septentrionale. C'est pourquoi nous attachons une importance toute particulière à l'évolution de la situation dans cette zone et nous sommes destinés à partager avec les autres Etats et territoires du golfe Persique les richesses de cette région.

*M. El-Farra (Jordanie), vice-président, prend la présidence.*

156. Depuis que les Britanniques ont annoncé leur intention de se retirer du golfe Persique, nous avons fait clairement entendre qu'il ne suffit pas de plaider pour la disparition de l'ancien régime et l'avènement d'une ère nouvelle. Nous prétendons que ce retrait doit être effectif et authentique. Les populations du golfe Persique devraient avoir toute latitude de déterminer leur propre destin et de prendre conjointement les dispositions nécessaires adaptées à la situation nouvelle.

157. Nous estimons aujourd'hui comme hier que des conditions de sécurité et de stabilité dans la zone du golfe Persique ne pourront être assurées que dans le respect des droits et intérêts historiques de tous les Etats riverains.

158. Je voudrais aborder maintenant une question tout aussi importante pour la paix et la sécurité du monde, celle du développement économique. Alors que le besoin d'une action concertée et d'efforts conjoints pour résoudre les problèmes de sous-développement devient de plus en plus pressant, il semble que les pays industrialisés sont de moins en moins disposés à prendre les mesures qui s'imposent pour donner une réalité concrète à des objectifs élevés. A une époque où l'abondance devient rapidement la préoccupation dominante de tous les pays ou toutes les régions du monde, la grande majorité des êtres humains continue de souffrir de la pauvreté, de la maladie et de la faim. Assurément, il est temps d'apporter une solution efficace par une action collective à cette situation paradoxale et intolérable.

159. Il est désespérant de constater qu'au moment où l'aide au développement commence à porter ses fruits les gouvernements des pays industrialisés ne semblent plus aussi décidés à fournir une aide internationale. Cette attitude est peut-être due au fait que pour ces pays la lutte contre la pauvreté et le besoin n'a pas été menée avec assez d'énergie par les intéressés sur le plan national. Toutefois, quels que soient les progrès réalisés sur ce plan pour créer des conditions de prospérité, la guerre contre l'injustice et le besoin ne sera pas gagnée si elle ne s'accompagne pas d'une action internationale.

160. A cet égard, nous avons été heureux d'apprendre ce matin qu'une éminente personnalité mondiale, M. Lester Pearson, ancien président de cette assemblée, ainsi que d'autres experts distingués ont, avec tant de compétence, exposé les besoins des pays en voie de développement dans leur rapport à la Banque mondiale<sup>9</sup>. Nous espérons sincère-

ment que leurs recommandations feront l'objet d'un examen efficace et positif.

161. Le problème de l'obtention des ressources nécessaires à l'exécution des projets de développement est étroitement lié à la question de la pénurie de main-d'oeuvre qui se pose avec acuité dans la plupart des pays en voie de développement. Dans ce domaine, toutefois, les conditions sont plutôt favorables. Là, l'enthousiasme des jeunes représente une énorme source d'énergie encore largement inexploitée à l'heure actuelle. Pourquoi ne pas tenter alors de concentrer l'idéalisme de la jeunesse sur la lutte contre la pauvreté, la maladie et l'analphabétisme sur un plan international ?

162. Ce sont ces considérations qui ont incité le Shahanshah Aryamehr à proposer la création d'un corps international de volontaires. La réaction de l'Assemblée générale lors de sa dernière session et son vote unanime sont encourageants à cet égard. Il est également satisfaisant de noter que, à sa dernière session d'été, le Conseil économique et social a adopté, sans une seule voix contre, la résolution 1444 (XLVII) fondée sur cette proposition.

163. Je suis très heureux de pouvoir exprimer ici les remerciements de ma délégation aux nombreux participants à cette réunion du Conseil économique et social qui ont exprimé avec cordialité leur soutien à l'initiative de mon auguste souverain.

164. L'approbation du Conseil économique et social est la preuve certaine que l'on reconnaît maintenant la nécessité de donner aux jeunes l'occasion de participer, dans un cadre international, à la conquête de la paix et à la lutte pour le développement. Je voudrais souligner ici que nous estimons particulièrement important que ce corps de volontaires ait un caractère véritablement international et qu'il soit supervisé et administré par l'Organisation des Nations Unies. Il va sans dire que des programmes nationaux peuvent également contribuer à l'action des corps internationaux de volontaires, mais que, une fois élaborés, ils relèvent de la compétence et de l'autorité des Nations Unies.

165. En ce qui nous concerne, nous avons orienté nos programmes sociaux vers la prospérité économique. Nous avons centré notre quatrième plan de développement sur le secteur économique et mis au point un train de réformes sociales de grande envergure donnant l'élan nécessaire en vue d'une croissance rapide. L'année dernière, nous avons enregistré une nouvelle augmentation de 12 p. 100 de notre économie alors que nos prix demeuraient relativement stables.

166. Dans d'autres domaines, la participation de recrues militaires à des programmes d'alphabétisation, de santé et de développement continue de donner des résultats très positifs.

167. Nous célébrerons bientôt le vingt-cinquième anniversaire de la fondation de notre organisation. A l'approche de cette date, nous ne pouvons nous attendre à retrouver les espoirs qui étaient les nôtres lors de la signature de la Charte. Nous devons tirer la leçon de ces 25 années d'expérience faites de succès et d'échecs. Cette histoire aux fortunes diverses nous aura appris au moins une chose, c'est que les principes de la Charte doivent demeurer les

<sup>9</sup> *Vers une action commune pour le développement du tiers monde*, Paris, Editions Denoël, 1969.

fondements inébranlables sur lesquels on pourra édifier un monde pacifique et prospère. Si nous n'avons pas progressé davantage dans cette voie, c'est à nous qu'en incombe la faute.

168. Il faut maintenant que chacun d'entre nous prenne la ferme résolution de considérer les problèmes qui le confrontent dans une large perspective et vraiment dans leur ensemble. Nous serions ainsi amenés à consacrer une attention moins excessive à nos intérêts nationaux étroits. Nous chercherions aussi à conduire nos relations internationales de telle manière que chacun y gagne et non pas que certains soient avantagés au détriment des autres.

169. Je nourris l'espoir que, déjà au cours de la présente session de l'Assemblée générale, ce soit de nouveau avec cet esprit de coopération que nous abordions les problèmes difficiles qui se posent à nous.

170. M. BANGOURA (Guinée) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord, au nom de la délégation de la République de Guinée, d'évoquer le souvenir du regretté président Emilio Arenales, du Guatemala, qui a marqué de sa haute personnalité la vingt-troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Nous adressons ici à son pays, à sa famille et à ses amis, l'expression de nos sincères condoléances.

171. Pour ce qui est de la Présidente, au-delà des félicitations traditionnelles que toutes les délégations adressent en de telles circonstances à un président élu, je voudrais lui dire combien ma délégation et mon pays, la République de Guinée, sont heureux de sa brillante élection à la présidence de la vingt-quatrième session de l'Assemblée générale.

172. L'élection, pour la deuxième fois, d'un digne enfant de l'Afrique à la présidence de cette assemblée constitue un nouvel et immense espoir pour tous ceux qui ont lutté et continuent de lutter pour les idéaux de liberté, de paix et de progrès social. Mieux, elle est un encouragement certain pour ceux qui n'ont cessé de se sacrifier pour l'émancipation totale et le plein épanouissement des peuples en vue de leur permettre d'assurer la responsabilité entière de leur destin en assurant ainsi leur participation effective, de qualité, à la promotion d'un monde meilleur.

173. Par-dessus tout, l'élection de notre présidente à la présidence de la vingt-quatrième session de l'Assemblée générale est plus qu'un juste tribut payé à la République du Libéria et à un digne président, un grand chef africain, M. William V. S. Tubman, aimé et respecté en République de Guinée : c'est un tribut adressé personnellement à notre présidente, en reconnaissance de l'oeuvre méritoire qu'au sein de cette organisation et ailleurs son pays a accomplie tant pour les droits de l'homme que pour l'émancipation de la femme et pour tout ce qui a trait à la promotion d'un monde social meilleur, d'un monde de paix universelle. Elle constitue la preuve concrète de la présence et de la contribution africaines à la garantie de la paix et de la sécurité internationales.

174. La délégation de la République de Guinée a la ferme conviction que les qualités personnelles de notre présidente, qualités maintes fois prouvées à l'ONU et ailleurs, sauront donner la juste mesure à nos débats et imprimer à cette

assemblée le cachet correspondant aux nobles principes de la Charte auxquels nous avons tous souscrit pour déboucher sur des solutions à la hauteur de la gravité des problèmes que nous sommes amenés à examiner au cours de cette session.

175. Nous voulons profiter de cette même occasion pour adresser au Secrétaire général, U Thant, les encouragements et la reconnaissance de notre pays pour l'oeuvre méritoire qu'il accomplit au service de la paix.

176. Les délégations qui nous ont précédés à cette tribune ont toutes eu à évoquer les problèmes, combien importants et préoccupants, de la paix, du désarmement, de la sécurité, du développement et de la coopération internationale.

177. Pour la délégation de la République de Guinée, mieux que la quinzième session de l'Assemblée générale, déclarée l' "Année de l'Afrique", la vingt-quatrième session, en raison des événements qui secouent notre continent et de la persistance de la domination étrangère, sera essentiellement marquée, une fois de plus, par le "problème africain" : celui de l'exercice effectif de la souveraineté nationale par les Africains au profit de leurs peuples et à l'exclusion de toute ingérence extérieure.

178. Au cours de ses 10 dernières sessions, l'Assemblée générale a consacré les plus importantes de ses délibérations aux problèmes que pose, à des titres divers et sous des formes variées, la décolonisation politique, économique, sociale et culturelle de l'Afrique. Dix années durant, le problème de la décolonisation, éloquentement débattu et traité au sein des organes de l'ONU, n'a malheureusement pas encore trouvé de solution pratique. Bien au contraire, les espoirs nés des déclarations qu'ensemble nous avons tous acceptées, des résolutions qu'ensemble nous avons tous adoptées, ont progressivement fait place à des frustrations et à des tensions qui constituent une menace permanente à la paix et à la sécurité internationales.

179. Nous disons tout haut que la perpétuation du fait colonial en Afrique à la fin de cette décennie n'est qu'un aspect de la politique d'hégémonie que poursuivent les puissances impérialistes aux dépens des vaillants peuples d'Afrique et au mépris des principes fondamentaux qui sous-tendent notre organisation. De ce fait, plus que tout autre, la décolonisation est le problème clé qui conditionne le maintien de la paix et de la sécurité internationales et, par voie de conséquence, la réalisation des objectifs majeurs de la Charte des Nations Unies.

180. Les forces progressistes du monde entier savent que l'impérialisme cherche à tout prix à maintenir toute l'Afrique australe sous sa domination, aussi bien pour en exploiter à son seul profit les richesses que pour constituer un centre à partir duquel il pourra écraser les mouvements nationaux de libération et s'ingérer, par la provocation et la menace, la corruption et le chantage, dans les affaires intérieures des Etats indépendants d'Afrique.

181. Le sinistre Ian Smith peut-il, de son propre chef, après avoir impunément et unilatéralement proclamé l'indépendance en novembre 1965, soumettre à un prétendu référendum le soi-disant projet de constitution en vue de faire une nouvelle proclamation : celle de la République ?

Il est un fait reconnu par tous que la Rhodésie d'Ian Smith comme le Portugal du sinistre Salazar ou la République sud-africaine du criminel Baltazar Voerster sont inconditionnellement soutenus par le Royaume-Uni et tous ses alliés de l'OTAN. Les attermolements du Royaume-Uni, puissance administrante et seule responsable, son refus systématique de recourir à la force et ses pieuses recommandations de sanctions économiques font partie de la politique occidentale qui vise à faire de l'Afrique australe le bastion de minoritaires fascistes, celui de la "suprématie blanche" en Afrique. C'est pour cette seule raison que s'explique le rapprochement cautionné des régimes de Voerster et d'Ian Smith. Le Royaume-Uni n'a-t-il pas prouvé, tout récemment, la validité de ses principes coloniaux sacrés et de sa charge coloniale au cours de son intervention dramatique dans la minuscule île d'Anguilla, pour réprimer la prétendue rébellion et sauvegarder ce qu'il appelle sa légitimité ?

182. Il est profondément regrettable que le Royaume-Uni, devant la nouvelle situation en Rhodésie, se contente de réitérer les condamnations verbales du régime de Salisbury et de professer sa foi inébranlable en l'efficacité des platoniques sanctions économiques. L'expérience a prouvé que seul l'usage de la force peut ramener la clique d'Ian Smith à la raison. Si le Royaume-Uni veut donc assumer sa responsabilité, il peut renouveler son exploit d'Anguilla et permettre un retour à la légalité et à la légitimité en Rhodésie.

183. L'Afrique australe reste aujourd'hui le point de cristallisation de la lutte de libération de nos peuples encore asservis. La Namibie, les colonies portugaises, l'Afrique du Sud et la Rhodésie rebelles se sont engagées dans la guérilla contre l'axe Voerster-Smith-Caetano, dont les offensives, malgré le soutien de l'OTAN et de ses alliés de fait, n'arrivent point à bout de la force inestimable et invincible des masses populaires. Nous savons d'expérience — le cas du Viet-Nam est maintenant irréfutable — que le principe de la libre détermination des peuples est resté à travers l'histoire une force irrésistible.

184. Si donc le régime de Pretoria demeure sourd aux décisions de notre organisation, qui, par la résolution 2145 (XXI), a révoqué son mandat sur la Namibie, nous ne devrions plus continuer ce dialogue de sourds dans lequel elle veut nous entretenir pour ainsi nous distraire de notre objectif : l'indépendance de la Namibie. Nous voulons à présent dépasser les arguties du sieur Voerster, à qui il est temps de prouver que la résolution 269 (1969) du Conseil de sécurité lui a adressé une injonction impérative dans son paragraphe 5. A la date du 4 octobre 1969, l'Afrique du Sud devrait effectivement être en position d'illégalité au regard du droit international et des Nations Unies. Cette situation, que ma délégation qualifierait de non-retour, nous conduit logiquement à transférer la souveraineté du territoire de la Namibie à son peuple et à lui seul. Alors, la responsabilité des affaires de la Namibie serait confiée à un gouvernement en exil reconnu par l'Organisation de l'unité africaine et l'Organisation des Nations Unies, et bénéficierait de toute l'aide morale et matérielle des Etats membres de ces deux organisations et des pays progressistes du monde, âme des peuples en lutte.

185. Nous frapperions ainsi à son point vulnérable le "talon d'Achille" que constitue la Namibie pour l'Afrique

du Sud. Mon pays, qui a pleinement foi dans l'action des peuples, moteurs de l'histoire, ne doute pas que c'est alors seulement que les autorités de fait de Pretoria réaliseront leur faiblesse et celle de leurs alliés impies face à tout un peuple en lutte.

186. Par ces propositions, ma délégation invite l'Assemblée générale à donner une nouvelle définition de toute la stratégie envers et contre le système d'*apartheid*, cette vermine qu'il faut énergiquement éliminer d'un continent africain qui aspire à devenir un continent libre et responsable, c'est-à-dire entièrement maître de son destin.

187. Pour la délégation guinéenne, le colonialisme portugais et l'existence de l'axe fasciste Salisbury-Pretoria constituent un seul et unique problème : celui de la lutte anti-impérialiste pour l'indépendance réelle et effective des peuples d'Afrique australe.

188. Il est unanimement reconnu que le Portugal, économiquement sous-développé et politiquement décadent, ne pourrait mener une lutte sur plusieurs fronts et se rendre coupable d'une longue série d'actes criminels caractérisés, incompatibles avec les obligations qui s'imposent aux Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, sans l'appui inconditionnel des puissances occidentales. C'est précisément dans ce fait que réside la gravité du problème : le colonialisme a survécu en Afrique à cause de l'imposition de la force armée, par des puissances occidentales regroupées au sein de l'organisation militariste du Traité de l'Atlantique nord, l'OTAN, sur des peuples qui n'ont commis d'autre crime que de vouloir reconquérir leur indépendance usurpée et leur dignité.

189. C'est pourquoi, fort de l'aide militaire, politique et économique de ces puissances, et protégé par l'usage abusif que ces mêmes puissances font du droit de veto au Conseil de sécurité, le Portugal refuse tout dialogue avec les forces nationalistes en vue d'une solution négociée pour la libération de ces territoires. Bien plus, le Portugal se livre régulièrement à des actes de provocation à l'encontre des Etats africains indépendants qu'il considère être ses voisins.

190. C'est ainsi que, le 27 août 1969, la République de Guinée a été victime, une fois de plus, d'une agression crapuleuse, ignominieuse et criminelle de la part du colonialisme portugais. En effet, dans les eaux territoriales nationales, un bateau de transport guinéen, ayant à son bord 33 passagers, a été encerclé par six vedettes militaires portugaises armées de mitrailleuses lourdes et d'autres armes automatiques. Les agresseurs ont ouvert le feu sur ledit bateau, tuant sur le coup un homme et blessant gravement trois autres personnes. Seuls huit passagers réussirent à s'échapper et à gagner le rivage à la nage sous une pluie de balles et de grenades. Après l'accomplissement de ce forfait, les agresseurs portugais devaient se saisir de la vedette guinéenne et de 21 autres passagers survivants, qu'ils ont emmenés avec eux pour une destination inconnue. Leur vie est en danger, car la haine des Portugais pour les populations des pays progressistes d'Afrique est sourde et aveugle.

191. Le Gouvernement de la République de Guinée, face à ce crime crapuleux de l'impérialisme international, élève la protestation la plus énergique et en appelle à l'Organisation

des Nations Unies et à la conscience universelle pour que tous les moyens soient mis en oeuvre pour mettre fin aux activités criminelles du régime hitlerien de Lisbonne.

192. Vous vous souviendrez également qu'un de nos avions AN 14 s'étant écarté légèrement de sa route alors qu'il se rendait à Boké, ville de la région administrative du même nom, en République de Guinée, près de la frontière de la Guinée dite portugaise, s'est posé dans ce territoire, il y a de cela deux ans. Au lieu de trouver l'assistance nécessaire due aux aéronefs dans de telles circonstances, il a été purement et simplement retenu avec son équipage entier, resté prisonnier jusqu'à ce jour.

193. Toutes nos protestations sont restées vaines, et le Portugal continue impunément ses activités criminelles dans toute l'Afrique noire, avec évidemment la bénédiction de l'OTAN.

194. Plus que tout autre Etat, le Portugal est conscient de l'échec final auquel il est voué, car, mieux que tout autre Etat, il sait qu'il est enlisé dans une guerre qui le plongera infailliblement dans la poubelle de l'histoire. C'est pourquoi, dans sa folie de bête traquée, il a adopté la tactique ultime, celle qu'emploient en dernier ressort tous ceux qui sont voués à l'échec et au désespoir : la tactique de la terre brûlée dans les zones de combat et l'élimination physique des combattants pour l'indépendance et la liberté des peuples opprimés.

195. L'assassinat de M. Eduardo Mondlane, en janvier 1969, et toutes les autres tentatives d'assassinat de leaders africains, s'inscrivent dans ces actes ignominieux qui figureront en lettres capitales au calendrier des forfaits du colonialisme. La République de Guinée, en condamnant cet acte ignoble, tient à rendre un hommage mérité à ce vaillant héros africain tombé sur le champ de bataille et de l'honneur pour la patrie africaine.

196. Les individus meurent; les peuples et leurs causes sacrés sont éternels. Nous avons une foi inébranlable en la nature irréversible et indestructible du mouvement de libération et en l'inéluctabilité de la victoire des forces progressistes sur le colonialisme.

197. Les peuples épris de paix et de liberté n'ont que trop bien compris les manoeuvres odieuses menées par les forces impérialistes et néo-colonialistes contre l'indépendance effective des peuples d'Afrique, en dépit des principes sacrés de la Charte des Nations Unies. Ils ont appris que, sous le manteau des déclarations mielleuses d'intention et d'appels à la prétendue raison, ces forces du mal s'adonnent à des actes que la conscience humaine ne saurait accepter.

198. C'est pourquoi la lutte armée, légitimement sanctionnée par l'ONU, s'intensifie davantage dans les territoires sous domination, et que les nationalistes africains remportent chaque jour des succès plus éclatants aussi bien au Zimbabwe, en Guinée (Bissau), en Namibie qu'en Angola et au Mozambique. De cette tribune, nous faisons appel à tous les mouvements de libération pour qu'ils constituent un front commun de lutte et pour qu'ils s'assignent l'unique objectif de la libération rapide de leurs territoires encore sous domination étrangère.

199. Aux Etats africains indépendants également, nous disons : il est grand temps de contribuer effectivement aux succès de la lutte des mouvements de libération nationale et, ce faisant, de renforcer l'indépendance nationale de tous les Etats d'Afrique. Le camarade Ahmed Sékou Touré, président de la République de Guinée, un grand combattant de la cause et de l'indépendance africaines, a dit à ce sujet :

“Aussi longtemps que la colonisation et ses crimes inqualifiables n'auront pas définitivement disparu de la vie africaine, aussi longtemps qu'une portion géographique ou une fraction des populations de notre continent gémera sous les bottes de l'impérialisme, quel est l'Etat africain ou le peuple africain qui se croira totalement digne et réhabilité sur la scène internationale ?”

200. Il s'agit, pour les Etats africains indépendants, de respecter l'engagement solennel pris lors de la création de l'OUA en mai 1963 d'opposer à la coalition impérialo-colonialiste un front uni de lutte pour bouter hors du continent l'usurpateur étranger. Du respect de cet engagement et de la nature de l'assistance offerte aux mouvements de libération par tous les peuples épris de paix et de liberté dépendra l'échéance de l'élimination du colonialisme et du néo-colonialisme, aussi bien dans les territoires encore sous domination portugaise, en Rhodésie, en Namibie, en Azanie que dans les autres Etats africains encore dépendants.

201. Partout où le colonialisme et l'impérialisme ne peuvent agir à visage découvert, ils enfourchent le cheval de la division, du tribalisme, par le truchement d'hommes apatrides et ambitieux, créant l'instabilité dans certaines sphères, fomentant les sécessions pour mieux exploiter et maintenir plus longtemps sous leur coupe les peuples africains qui n'aspirent qu'à leur unité.

202. On a évoqué ici un problème essentiellement africain — celui de la sécession du Nigéria oriental — avec des interprétations on ne peut plus fantaisistes. D'aucuns même ont avancé que le problème nigérian, dans sa tournure actuelle, constitue une démission de l'ONU dans ses responsabilités fondamentales. Cette propagande mal orchestrée de l'impérialisme ne saurait détourner l'opinion publique internationale de la source véritable du problème nigérian. Car, il faut le dire, la sécession au Nigéria s'explique essentiellement par l'existence de matières premières stratégiques — tel le pétrole — dans cette partie de la Fédération que les puissances impérialistes cherchent à soustraire au contrôle du Gouvernement fédéral. Pour la République de Guinée, le problème nigérian est et demeure essentiellement un problème politique africain. Nous invitons instamment tous ceux qui sont sincèrement épris de paix et de justice et qui désirent sauvegarder l'intégrité territoriale de la République fédérale du Nigéria à respecter la résolution adoptée à la cinquième session de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA, tenue à Alger du 13 au 16 septembre 1968, et réitérée en septembre 1969 à Addis-Abéba. Seule une telle attitude pourrait normaliser la situation au Nigéria et permettre ainsi de faire l'économie d'autres guerres civiles en Afrique.

203. Au maintien de la tension internationale du fait du colonialisme s'ajoute l'instabilité politique créée et entretenue en Afrique par les puissances en mal de sphères d'influence politique, économique, militaire et culturelle.

Ainsi, les espoirs qu'a fait naître l'accession de la majorité des Etats africains à l'indépendance au début de cette décennie, et notamment l'espoir que les pays encore dépendants accéderaient à la souveraineté nationale dans les meilleurs délais, ont été profondément déçus par les événements graves de conséquences qui ont marqué la scène politique africaine au cours de cette même période.

204. Partout ailleurs, les manifestations de la politique d'hégémonie des grandes puissances dans le monde d'aujourd'hui se caractérisent également par un climat d'insécurité croissante ces petits pays. Le tiers monde, plus que jamais, est devenu le théâtre de coups d'Etat, d'agressions directes ou indirectes. Autrement dit, au fait colonial se superpose une autre forme de domination des peuples, celle-ci plus brutale et plus cynique : la violation de la souveraineté des Etats indépendants d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, au mépris de toutes les règles et pratiques internationales. L'arbitraire a en effet pris le pas sur le droit souverain des peuples, dont la Charte des Nations Unies a pour mission sacrée de faire respecter les principes.

205. L'offensive de paix des Etats-Unis pour mettre fin à la guerre d'agression menée au Viet-Nam risque de demeurer illusoire aussi longtemps que Washington ne sera pas résolu à accepter les conditions absolument normales du Front national de libération. A cet égard, la délégation guinéenne ne répétera jamais assez ce qu'elle a toujours déclaré du haut de cette tribune : il serait plus qu'honorable pour le Gouvernement des Etats-Unis de trouver rapidement une issue favorable par l'entremise des conversations à Paris. Le monde épris de paix et de justice sociale croit en la vertu de ces négociations et garde l'espoir que le gouvernement Nixon saura mettre à profit cette occasion. Nous encourageons sincèrement le Gouvernement des Etats-Unis à poursuivre ses efforts, non pas en adoptant des demi-mesures, mais en abordant de manière dynamique le problème de fond qui consiste à permettre au peuple vietnamien de régler lui-même en toute liberté les problèmes de son devenir, loin de toute présence ou ingérence étrangère.

206. Le gouvernement provisoire du Front national de libération, dont la constitution a été saluée par un message des plus réconfortants du peuple et du Gouvernement de la République de Guinée, doit être une raison supplémentaire valable pour Washington de ramener une paix durable dans cette partie du monde troublée depuis bientôt un quart de siècle.

207. Après le Viet-Nam, il faut rappeler que le Moyen-Orient connaît les vicissitudes d'un impérialisme qui, pour perpétuer sa domination sur le monde arabe, s'est rendu coupable de la plus grande et la plus cynique injustice faite à un peuple : l'expropriation brutale de son sol natal. Cette expropriation, accentuée par l'agression du 5 juin 1967 contre les peuples arabes, illustre cette doctrine d'expansion. Mais il faut se référer aux enseignements de l'histoire. Ce sont les convoitises démesurées du nazisme hitlérien qui ont engendré sa disparition face à la réaction de la conscience universelle révoltée.

208. Quand bien même les quatre grandes puissances auraient réalisé soudainement leur responsabilité première

dans le conflit israélo-arabe, il va sans dire que toute solution à ce brûlant problème qui ne poserait pas au préalable le retrait inconditionnel des troupes israéliennes des territoires arabes occupés aurait le caractère de "solution imposée" à la fois au peuple palestinien et aux Etats arabes. Point n'est besoin de rappeler que tout nouveau compromis ne peut qu'engendrer de nouveaux conflits destinés à troubler nécessairement la paix dans le monde.

209. On voit donc mal comment ces foyers de guerre peuvent s'éteindre si les Etats qui se sont donné pour mission d'édicter les règles de conduite internationale ne renoncent pas à la course aux armements et à l'usage des bases militaires qu'ils entretiennent un peu partout dans le monde. Ni la signature du Traité de Moscou sur l'interdiction partielle des essais nucléaires, ni même le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [résolution 2373 (XXII)] ne peuvent offrir la garantie que les puissances nucléaires de l'Occident sont sur le point de renoncer à la fabrication et à l'utilisation de l'arme atomique. En tout cas, la mise au point fracassante de fusées antibalistiques et autres armes absolues est loin de prouver le contraire.

210. Il est de ce fait impérieux que la communauté internationale prenne enfin conscience de la nécessité de se débarrasser du danger permanent des bases militaires placées au coeur des petites puissances. Ces bases, faut-il le répéter, constituent plutôt le moyen de pressions politiques et économiques dont elles ne peuvent s'affranchir, tant il est vrai que les subsides versés en compensation ne contribuent, ni de près ni de loin, à leur développement, mais servent les intérêts d'une oligarchie féodale néo-colonisée. Seuls les régimes révolutionnaires jaloux de la liberté et de la dignité de leurs peuples peuvent les défendre contre les convoitises des puissances colonialistes. Si donc le monde, comme nous l'affirmons, aspire sincèrement à la paix, il est urgent d'éteindre les foyers de guerre et d'agression au Viet-Nam, au Moyen-Orient, en Afrique et en Amérique latine.

211. Il est par ailleurs établi — l'expérience des coups d'Etat militaires l'ayant prouvé — que l'instabilité politique créée et entretenue en Afrique, en Asie et en Amérique latine pour endiguer les forces révolutionnaires compromet en plus les intérêts mêmes des impérialistes en raison des obédiences divergentes qui se font concurrence dans ces pays.

212. Mais l'impérialisme va bien plus loin parfois. Faute d'implanter un régime fantoche ou de s'ingérer dans les affaires intérieures d'un Etat, on a vu cet ennemi de la liberté des peuples tenter de nier toute personnalité internationale à l'Etat le plus peuplé du monde, la République populaire de Chine, victime d'un ostracisme aveugle de la part de l'impérialisme international. Mais toutes ces manœuvres dilatoires ne sauraient isoler la République populaire de Chine, dont l'influence ne cesse de croître sur toute la Terre. Pour sa part, la République de Guinée, fidèle à son option politique résolument anti-colonialiste, et toujours pour plus de justice, continuera de lutter jusqu'au rétablissement des droits légitimes et naturels à l'Organisation des Nations Unies de la République populaire de Chine, ce grand Etat pacifique dont la coopération fraternelle honnête et efficace avec tous les

pays épris de paix et de justice sociale n'est plus à démontrer. Une fois de plus, la délégation de la République de Guinée demandera à l'Assemblée générale de rétablir la République populaire de Chine dans ses droits légitimes et longtemps bafoués.

213. C'est dans le même esprit que la République de Guinée s'inscrit au rang des pays qui, traditionnellement, réclament la réunification de la Corée. Il est hors de doute que les champions de la division des peuples — principe de base du colonialisme et de l'impérialisme — cherchent à conserver la pérennité de leurs intérêts en Corée du Sud. A cet égard, les forces de l'ONU en Corée, loin de remplir la mission dont elles ont été investies, servent depuis plus de 20 ans à favoriser, ou tout au moins à perpétuer, cette division d'un peuple qui a tout en commun et qui, sans l'action pernicieuse des forces de division, aurait retrouvé son unité nationale. La République populaire démocratique de Corée, dans sa tâche exaltante de restauration des valeurs du peuple coréen dans son ensemble, mènera à bonne fin sa lutte héroïque de reconstruction nationale. Au Viet-Nam et en Corée comme ailleurs, nous savons que l'impérialisme ne sera jamais assez fort et assez puissant pour s'opposer à la volonté invincible des peuples en marche.

214. Ce sont là, pour la délégation guinéenne, les quelques facteurs politiques essentiels qui régissent le climat international d'insécurité, d'oppression et de menace constante à la paix universelle. Tant que ces forces continueront d'agir contre la liberté, l'indépendance et les intérêts des peuples du tiers monde, il ne sera pas possible d'éliminer une autre source de conflit intimement liée à la première, à savoir l'écart toujours grandissant entre nations riches et nations pauvres.

215. Peut-on, en conséquence, parler de paix, de sécurité internationale, sans parler du développement, d'un développement harmonieux, d'une équitable et juste répartition des richesses, en un mot, d'un équilibre entre la richesse et la pauvreté, qui ne cesse d'être le lot des uns — et toujours les mêmes — alors que les autres continuent tous les jours de s'enrichir? Cette déception s'est manifestée dans le domaine de la dernière Décennie des Nations Unies pour le développement.

216. Au titre de la coopération économique internationale figure en bonne place dans l'ordre du jour de la vingt-quatrième session, conformément à l'Acte final de Genève<sup>10</sup>, la nécessaire coopération entre pays industrialisés et pays en voie de développement : Genève, vous vous en souvenez, a posé, en 1964, le fondamental problème de la refonte des vieilles et honteuses structures de l'économie mondiale dans sa totalité, en faveur d'une coopération honnête et bénéfique entre pays nantis et pays périphériques.

217. Cinq ans après la signature de l'Acte final de Genève et quatre ans après l'entrée en action du mécanisme d'exécution de la CNUCED, le Conseil du commerce et du développement, l'écart a continué à s'aggraver entre pays industrialisés et pays en voie de développement; la stabilisation et la revalorisation des prix, l'élimination des

obstacles à l'expansion du commerce international, l'adoption d'un système de préférences générales sans réciprocité ni discrimination, valable pour l'ensemble des pays en voie de développement, la promotion de l'industrialisation et la détermination des taux de fret, la création d'un système multilatéral de paiement et l'aide efficace aux pays en voie de développement constituent encore et toujours l'essentiel des préoccupations légitimes des pays du tiers monde.

218. Mais dans les faits et d'une manière absolue, on peut dire que rien de positif n'a encore été accompli par les pays développés. Nous rappelons que l'histoire ne se fait pas d'intentions. Ce que nous voulons, c'est la mise en mouvement de ces intentions en direction du domaine concret, pour déboucher sur la disparition de la faim et de la misère.

219. La République de Guinée, fidèle à ses principes de coopération internationale basée sur les intérêts souverains des pays, estime qu'une économie sous-développée ne peut se développer en condition d'intégration à une économie développée puisque cette intégration qui la prive de ses forces est la cause même de son sous-développement.

220. C'est le lieu pour ma délégation de réaffirmer notre accord avec la Charte des droits économiques du tiers monde d'Alger<sup>11</sup>, pour dire que les formules traditionnelles, les concessions limitées, les mesures isolées ne suffisent plus pour permettre aux nations de bénéficier du bien-être économique et social et de disposer des moyens nécessaires pour développer leurs ressources de manière à conduire leurs peuples à une existence libérée du besoin et de la peur.

221. La gravité du problème requiert d'urgence l'adoption d'une stratégie globale du développement comportant des mesures convergentes de la part des pays développés comme de la part des pays en voie de développement.

222. Les représentants des pays en voie de développement, unis par des aspirations communes et par l'identité de leurs intérêts économiques, déterminés à poursuivre ensemble leurs efforts vers le développement économique et social, la paix et la prospérité, ont réaffirmé dans la Charte d'Alger que leur développement économique dépend essentiellement d'eux-mêmes. Dès lors, il convient de regretter le peu d'aptitude que ces derniers manifestent à transcender la sphère de la microéconomie nationale, le manque caractérisé de la conscience claire d'une économie nationale sans laquelle il ne peut y avoir mutation et développement économique réel.

223. Présentement, nombreux sont les pays qui continuent, consciemment ou inconsciemment, à être le prolongement d'une métropole, laquelle suggère des plans de développement économique basés sur les besoins de ses propres marchés, et non sur les intérêts des populations des pays en question.

224. Le développement économique est exigeant. Il a pour objectif final le bien-être des larges couches laborieuses et non la sauvegarde des intérêts d'un groupe d'individus.

<sup>10</sup> Voir *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement*, vol. 1 : *Acte final et rapport* (publication des Nations Unies, numéro de vente : 64.II.B.11).

<sup>11</sup> Charte adoptée à la réunion ministérielle du Groupe des 77 pays en voie de développement, tenue à Alger du 13 au 16 septembre 1968.

225. En Guinée, nous avons créé cette conscience, cette mentalité de développement économique. Nous avons opéré des transformations radicales dans les structures sociales et économiques héritées du système colonial. Nous avons dégagé une philosophie du développement économique fondée essentiellement sur nos réalités, avec une large ouverture sur la région naturelle à laquelle nous appartenons. Nous avons frappé une monnaie nationale qui évolue dans une zone monétaire indépendante. Huit ans d'indépendance nous ont suffi à faire contrôler par l'Etat tous les secteurs de l'économie nationale. Cela, bien entendu, ne s'est pas opéré sans difficultés. L'intérêt des masses laborieuses a exigé que les éléments réactionnaires de la bourgeoisie, de la bureaucratie et du capitalisme national soient écartés du pouvoir d'orientation, de décision et de contrôle.

226. Et c'est en partant des enseignements de son expérience que la République de Guinée considère la coopération interafricaine, la réorganisation des échanges économiques africains, comme la condition essentielle du progrès rapide et de l'indépendance économique du continent africain. L'élargissement des espaces économiques, la possibilité d'échange des biens, services et techniques, l'harmonisation des plans africains de développement sont seuls capables de créer à l'échelle du continent des flux dynamiques d'échanges réciproques débordant largement le cadre strictement économique.

227. Quoi qu'il en soit, les pays de l'hémisphère Sud, qui ont toujours connu la division de leurs peuples et l'exploitation de leurs richesses, ne reculeront pas dans leur combat contre le sous-développement. Les inégalités de niveaux de vie qui les caractérisent sont aussi le fait de ceux qui veulent voir en eux des réservoirs de matières premières, et non des pays capables de se doter un jour de structures propres à assurer leur décollage économique.

228. La responsabilité des grandes puissances est encore profondément engagée dans ce domaine. Celles-ci doivent savoir que la solidarité et la coopération internationale ne sont pas de vains mots, mais des facteurs déterminants de la paix universelle.

229. Telles sont les considérations générales qui déterminent le climat politique, économique et social dans le monde.

230. Pour notre part, le choix entre les camps antagonistes — celui du progrès, du respect de la souveraineté et du droit à l'indépendance de tous les peuples, et celui des forces de la réaction — est un choix à la fois facile et inéluctable. Prenant toutes ses responsabilités, la délégation de la République de Guinée sera résolument aux côtés de ceux qui oeuvrent pour la paix et la survie de l'humanité. Ce sont là les perspectives exaltantes qui détermineront les prises de position et les votes de notre délégation au cours de la vingt-quatrième session de l'Assemblée générale.

231. M. ASSEMEKANG (Congo-Brazzaville) : Monsieur le Président, je voudrais d'abord m'adresser, à travers vous, à la Présidente que j'ai, après tant d'illustres orateurs, le plaisir et la fierté de saluer en lui présentant mes félicitations les plus chaleureuses et les plus fraternelles pour sa brillante élection à la présidence de cette session de

l'Assemblée générale. Sa nomination à cette importante fonction est un grand honneur fait non seulement à son pays, mais aussi à l'Afrique, ainsi qu'à l'Organisation des Nations Unies, qui est notre espoir à tous. C'est un hommage bien mérité rendu à de très grandes et très nobles qualités personnelles qu'elle a si généreusement mises au service de notre organisation depuis des années.

232. Mais je n'entrerai pas dans le vif de mon intervention avant de rendre aussi un vibrant hommage à son illustre prédécesseur, notre très regretté collègue M. Arenales, qui a su conduire les travaux de la dernière session avec tant de compétence et tant d'énergie.

233. C'est la mort dans l'âme que nous constatons, hélas ! que notre assemblée, une fois de plus, s'ouvre sous la marque du pessimisme et d'une amère désillusion, sous le signe de l'angoisse et de la tourmente, sous un ciel lourdement assombri et violemment déchiré par des cris de souffrance et des pleurs qui montent de nombreux foyers névralgiques épars sur notre malheureuse planète aux prises avec les forces de la destruction et de l'injustice systématiques. Portons à son comble ce sinistre tableau d'une réalité nue, cinglante, en soulignant que face à cette pénible situation qui empêche notre humanité d'aller de l'avant, l'ONU, autour de laquelle gravitent tant d'espoirs, n'en est encore qu'au stade de la recherche de solutions.

234. Cette sombre situation qui caractérise l'état de la communauté internationale est d'autant plus accablante que des intérêts néfastes et bassement égoïstes, sous des formes qui souvent frisent l'hypocrisie et la trahison la plus ignoble, la criminalité et le cynisme le plus abject, apparaissent comme les facteurs déterminants des complications qui marquent les problèmes de notre époque.

235. Les puissances du mal, les vampires de la réaction, l'impérialisme, le colonialisme et le néo-colonialisme s'acharnent à maintenir leur joug, leur lâche pression sur les forces révolutionnaires, garantes de la liberté et de la justice. Ce n'est plus un secret pour personne, en effet, que les conflits qui naissent, bondissent et rebondissent sur notre globe trouvent fondamentalement leurs sources dans l'existence d'une immense force occulte dont le but primordial est de miner, de saborder et de désagréger les causes justes, les forces et les élans d'émancipation des masses populaires de tous les pays.

236. Mon pays, le Congo (Brazzaville), depuis la révolution des 13, 14 et 15 août 1963, réajustée par le mouvement du 31 juillet 1968 sous la direction authentiquement et exclusivement révolutionnaire du Conseil national de la révolution, de son Directoire et son grand dirigeant, le camarade commandant Marien Ngouabi, président du Conseil national de la révolution et chef de l'Etat, s'est engagé librement, résolument et inexorablement dans la voie socialiste, aux côtés du monde révolutionnaire, conscient de ce que la roue de l'histoire de l'humanité tourne dans le sens de la libération de tous les peuples asservis à une allure de plus en plus accélérée, malgré les obstructions, malgré les coups redoublés des forces antagonistes, contre la réaction mondiale, contre le monstre impérialiste chancelant, le colonialisme cadavérique, le néo-colonialisme embarrassé devant les forces montantes, devant les forces d'avant-garde de la révolution planétaire.

237. Le Congo (Brazzaville) n'a ménagé jusqu'ici et ne ménagera aucun effort pour apporter, dans la mesure de ses possibilités, une large contribution à la défense des peuples opprimés. Il fera tout ce qui est en son pouvoir pour décourager toutes les tentatives des forces de domination et d'asservissement, dans l'intérêt de l'internationalisme prolétarien et de la paix universelle. Fidèle à cette ligne de conduite, le Congo (Brazzaville) a toujours flétri de la manière la plus énergique et la plus exemplaire toutes les tentatives de spoliation, toutes les brimades à l'endroit de tous les peuples.

238. C'est ainsi que, dans le conflit du Moyen-Orient qui oppose l'Etat d'Israël aux Etats arabes, notre position n'a laissé subsister aucune équivoque. Mon pays demande le retrait des forces israéliennes des territoires arabes occupés en application de la résolution 242 (1967), adoptée le 22 novembre 1967 par le Conseil de sécurité. Cette résolution, hélas non respectée par Israël, a été suivie d'autres, restées également lettre morte. Je cite : les résolutions 248 (1968), du 24 mars 1968; 256 (1968), du 16 août 1968; 265 (1969), du 1er avril 1969.

239. Devant cette carence notoire, la question que l'on est en droit de se poser est de savoir si l'Organisation des Nations Unies n'est pas devenue simplement une entreprise à fabriquer des résolutions. Tel n'est pas le but que nous nous sommes assigné en entrant dans cette organisation, et le Congo (Brazzaville) se doit d'attirer l'attention de l'opinion internationale sur le danger que nous faisons courir à l'humanité tout entière par notre passivité.

240. La position du Congo (Brazzaville) est claire et sans équivoque : en souhaitant que la paix revienne rapidement dans cette partie du monde, nous condamnons toute visée annexionniste d'Israël, estimant que ce conflit injuste est une menace grave à la paix mondiale. Notre organisation a le devoir impérieux d'y apporter la solution qui s'impose, c'est-à-dire — et nous ne le répéterons jamais assez — le retrait des forces israéliennes des territoires arabes occupés.

241. Par ailleurs, aucune solution ne nous paraît adéquate et durable si elle ne tient aucun compte des aspirations légitimes et des droits du peuple palestinien, car l'on ne peut guérir un mal si l'on n'applique pas le remède à la racine. Pour ce faire, il faut bien sûr que la recherche et l'étude de la solution à apporter à ce conflit, dont les nombreux et sanglants épisodes jettent l'humanité dans une profonde consternation, aient lieu sous un ciel dégagé d'intrigues. Il faut que certaines puissances qui ont suffisamment brillé en matière d'immixtion dans les affaires des autres pays cessent d'encourager et d'entretenir les vues annexionnistes d'une partie au conflit. Aussi l'attention de mon pays se trouve-t-elle retenue par les entretiens qui ont eu lieu entre les quatre grandes puissances aux fins de trouver une solution au conflit du Moyen-Orient.

242. Non loin de ce foyer, un autre drame qui se traduit par de nombreuses pertes humaines et matérielles oppose avec un acharnement absurde le Nigéria et le Biafra sécessionniste. Cette gangrène au coeur de l'Afrique, qui impose des souffrances inouïes à d'innocentes populations, aurait pu trouver une solution rapide et équitable dans le cadre de l'intégrité nigériane sans les ingérences étrangères. Mais, triste constatation, l'incendie qui consume ce riche et

beau pays est allumé et entretenu de l'extérieur par des mains qui sentent l'or noir, tant il est vrai que si le sous-sol nigérien ne recelait pas de gisements de pétrole le conflit dont ce pays est aujourd'hui le théâtre n'aurait jamais atteint ses proportions actuelles. Il faut donc que les grandes puissances cessent leur ingérence dans cette partie du continent africain, dont les populations durement éprouvées par la guerre civile n'aspirent qu'à une vie normale.

243. Le problème du Nigéria est un problème africain auquel il faut une solution africaine, dans le cadre de l'Organisation de l'unité africaine, conformément à la résolution adoptée par cette instance au cours du récent "sommet" d'Addis-Abéba. Le Congo (Brazzaville) est contre la balkanisation et contre la poursuite de la guerre au Nigéria.

244. La liste des fléaux sévissant sur le continent africain, dont une grande partie est sortie épuisée de la situation coloniale, est malheureusement bien plus longue.

245. De nombreuses populations africaines restent courbées, soumises sous le joug des colonialistes du Portugal, petit pays sous-développé, à moitié primitif, dont le nombre d'analphabètes est l'un des plus élevés du monde et qui, sans les forces impérialistes et barbares de l'OTAN, n'aurait pas tenu un seul jour devant la poussée des masses révolutionnaires de l'Angola, du Mozambique, de la Guinée (Bissau) et des îles du Cap-Vert.

246. Ainsi, par le soutien inconditionnel qu'elles apportent à la politique anachronique du Portugal et aux expéditions militaires coloniales qu'elles renforcent et équipent au grand mépris de la simple morale et du droit sacré des peuples à disposer d'eux-mêmes, les forces de l'OTAN se rendent coupables de crimes abominables qui resteront gravés pendant longtemps dans la mémoire de l'humanité.

247. Les populations africaines sous le joug colonial portugais sont basement frustrées et déshonorées. La politique et le comportement de l'Administration portugaise dans les territoires africains occupés sont des plus répréhensibles et des plus révoltants. C'est l'application brutale d'une politique de confiscation systématique de tous les droits. Dans ces territoires africains, sous l'oppression des colonialistes portugais, les meilleures terres appartiennent aux maîtres portugais. Le domaine du commerce et toutes les autres activités pouvant permettre à l'homme de prendre part à la vie de la communauté dans laquelle il vit sont hors de portée des nationaux. Les petits administrateurs à l'intérieur du pays, véritables bourreaux au service de Lisbonne et d'eux-mêmes, assassinent des citoyens africains, se livrent à des exercices quotidiens pour semer la terreur et l'angoisse, avec le concours d'une police politique sortie du moule de la Gestapo.

248. Voilà, en raccourci, ce que les pays prétendent humanitaires de l'OTAN soutiennent et entretiennent à travers leur partenaire le Portugal. C'est pourquoi mon pays, face à la politique coloniale portugaise, qui est une honte pour notre humanité, se fait le devoir d'apporter une aide inconditionnelle aux mouvements de libération des peuples sous domination.



249. La lutte implacable des populations de la Guinée (Bissau) et des îles du Cap-Vert, du Mozambique et de l'Angola nous amène naturellement à la situation injuste qui soulève l'indignation et la réprobation de la conscience internationale, celle que connaît, dans la partie australe du continent africain, le peuple zimbabwe et les peuples d'Afrique du Sud et de la Namibie.

250. La politique ségrégationniste du Gouvernement sud-africain, son attitude on ne peut plus insolente à l'égard de l'Organisation des Nations Unies sont inadmissibles et ont déjà gravement entamé le prestige de l'ONU. Le Congo (Brazzaville) dénonce et condamne avec la dernière énergie cette politique fondée sur la discrimination raciale, et notre organisation doit prendre des mesures sévères pour décourager définitivement les racistes sud-africains.

251. En ce qui concerne la Namibie, la position de mon pays est celle de la majorité de la grande famille de l'Organisation des Nations Unies. L'Afrique du Sud n'a plus aucun droit sur la Namibie, l'Organisation des Nations Unies ayant solennellement mis fin au Mandat sud-africain sur le Sud-Ouest africain. La Namibie appartient juridiquement et légalement aux ressortissants de ce pays, c'est-à-dire aux Namibiens.

252. Le comportement de l'Afrique du Sud, face à ce problème, relève du pur banditisme et de son goût invétéré de l'anachronisme. Il est aussi une autre vérité : c'est que, sans les forces impérialistes, sans le monopole international, sans l'aide de certains membres de cette organisation même, qui pratiquent à l'égard des forces ségrégationnistes sud-africaines la hideuse politique de la double face, le Gouvernement sud-africain se serait déjà plié devant les injonctions sans cesse renouvelées des Nations Unies.

253. Et comme l'on pouvait s'y attendre, sous l'influence de l'*apartheid* vient de s'implanter un autre foyer de ségrégation où une infime minorité refuse à une majorité écrasante le droit de participer à la gestion de son pays, foulant ainsi aux pieds les principes démocratiques les plus élémentaires. Tout récemment, la parodie a dépassé les limites du raisonnable lorsque le régime raciste et rebelle d'Ian Smith a organisé un référendum ridicule dont les résultats ont simplement fait rire plus d'un citoyen de notre monde.

254. Comme nous l'avons toujours dit en ce qui concerne la situation en Rhodésie, mon pays tient pour responsable le gouvernement de M. Wilson qui, en dépit des nombreuses protestations élevées par tous les peuples, y compris le peuple britannique, contre la politique d'Ian Smith, s'est montré curieusement complaisant, s'il ne l'a pas fait sciemment.

255. Ainsi, à force de tergiversations, notre organisation se trouve devant un fait accompli qui exige, pour y faire face, encore plus d'énergie et plus d'action. Nous nous trouvons en effet devant une sombre association de vils intérêts dont les membres se trouvent être l'Afrique du Sud, le Portugal et la Rhodésie, association servie et assistée par une colonne non moins sombre constituée de membres sympathisants et de présidents d'honneur qui sont les entités de l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord. Voilà une autre triste réalité.

256. De triste réalité en triste réalité, l'humanité avance vers le gouffre où elle risquerait de tomber si des âmes fortes ne relevaient le défi qui est ainsi lancé à l'espèce humaine.

257. Tant qu'il ne sera pas porté un coup sérieux aux forces monopolistes internationales, aux groupes d'intérêts impérialistes qui entretiennent cette guerre lente, subtile, implacable, multiforme qui s'appelle la guerre froide, jamais les forces de libération ne se sentiront à l'abri, jamais les peuples du monde ne pourront facilement accéder à la libre expression, à la gestion de leurs propres affaires, à la direction de leur pays comme ils l'entendent, conformément à leurs profondes aspirations. Les exemples choquants ne manquent pas.

258. Nous sommes en train de vivre une tragédie des plus déplorables : la lutte que mène courageusement le vaillant peuple vietnamien, qui fait face sur son propre sol à l'une des plus grandes puissances de notre temps.

259. Face à ce douloureux problème, le Congo (Brazzaville) a toujours adopté une position sans équivoque parce que défendant une cause juste, la cause du patriote vietnamien qui lutte pour sa liberté et pour l'unité de son pays. Toutes les victoires remportées par les forces combattantes vietnamiennes ont toujours été chaleureusement saluées par notre peuple. C'est ainsi que mon pays a été l'un des premiers à reconnaître le Gouvernement révolutionnaire provisoire du Viet-Nam du Sud, qui marque un tournant historique décisif dans le processus de l'histoire du peuple vietnamien en lutte contre une agression qui se signale par des atrocités sans nom, par une barbarie des plus démoralisantes.

260. Il faut que cette agression cesse et qu'on laisse le peuple sud-vietnamien libre et maître de son pays. Il faut que la conférence de Paris, sur laquelle les peuples du monde fondent tant d'espoirs, cesse de piétiner et aborde la phase de négociations franches et réalistes.

261. Malheureusement, les Etats-Unis ont refusé de donner une réponse sérieuse à la proposition globale en 10 points du Front national de libération et du Gouvernement révolutionnaire du Viet-Nam du Sud, notamment en ce qui concerne les deux points fondamentaux de cette proposition, à savoir le retrait inconditionnel de toutes les troupes américaines et de celles des pays satellites stationnées au Viet-Nam du Sud, et la formation d'un gouvernement de coalition.

262. Le retrait de 60 000 soldats américains, sur un total de 600 000 qui ont été introduits au Viet-Nam du Sud, apparaît aux yeux du monde comme un geste en vérité insignifiant, et c'est à juste titre que l'agence France-Presse a écrit, le 16 septembre dernier : "La Maison-Blanche s'est livrée à des acrobaties arithmétiques qui ont ajouté à la confusion générale." Comme l'a fait remarquer le grand journal américain, le *New York Times*, dans son numéro du 15 septembre, le retrait de ces 60 000 soldats américains, que le Président des Etats-Unis a annoncé à grand tapage du haut de cette tribune, "n'affectera en rien l'effort de guerre américain".

263. Le peuple du Congo (Brazzaville), comme tous les peuples épris de justice et de paix, tient à dénoncer une fois

de plus ces desseins machiavéliques dont l'objectif est de prolonger la présence du corps expéditionnaire américain au Viet-Nam du Sud, de gagner du temps pour renforcer l'armée et replâtrer l'Administration fantoche de Saigon. Ce dessein s'est d'ailleurs révélé nettement dans les déclarations du Secrétaire américain à la défense, M. Melvin Laird, publiées par la revue *Time*, selon lesquelles, même s'il y a retrait partiel des troupes, les Etats-Unis maintiendront toujours au Viet-Nam du Sud, pour une durée indéterminée, 250 000 soldats américains.

264. Ce n'est pas un pur hasard si, en même temps qu'ils font de la publicité autour de ce retrait, les Etats-Unis continuent à maintenir une pression militaire à l'encontre de la population sud-vietnamienne. En effet, selon l'agence France-Presse du 14 septembre dernier, l'aviation tactique américaine a effectué à elle seule 369 raids, et, au cours des nuits des 14, 15 et 16 septembre, les B 52 ont accompli 24 raids au Viet-Nam du Sud. Depuis le 12 septembre, la marine de guerre et l'artillerie américaines ont, à de nombreuses reprises, pilonné la zone démilitarisée; le 14 septembre, l'artillerie américaine a même tiré sur la partie nord de cette zone.

265. Comment, dans ces conditions et devant de tels actes de piraterie, ose-t-on parler d'une contribution véritable à la paix et du désir de mettre fin à cette guerre, alors qu'on s'oppose à la formation d'un gouvernement de coalition, seul susceptible de réaliser la concorde nationale, l'union large des différentes couches de la population et des forces politiques, de réaliser les libertés démocratiques, et d'organiser des élections générales libres dans tout le Viet-Nam du Sud ?

266. Du haut de cette tribune, le Président des Etats-Unis nous a demandé à nous, représentants des 126 nations Membres de l'Organisation des Nations Unies, de "déployer tous [les] efforts diplomatiques pour convaincre Hanoi d'avancer sérieusement vers des négociations qui puissent mettre fin à cette guerre" [1755<sup>ème</sup> séance, par. 60]. Le peuple du Congo (Brazzaville) est disposé à le faire, mais il prie le Gouvernement des Etats-Unis, sur la base de la doctrine de Monroe, de laisser les Vietnamiens régler eux-mêmes leurs propres affaires sans ingérence étrangère. Le Congo (Brazzaville) pense que la fin des hostilités ne dépend à l'heure actuelle que de la volonté du Gouvernement des Etats-Unis. Après l'échec du gouvernement démocrate du président Johnson, nous craignons qu'avec l'obstination du gouvernement républicain à faire durer la guerre le peuple américain ne descende lui-même dans la rue pour exiger à sa manière la fin de cet abominable drame, car, comme l'écrit le *New York Times* du 29 août 1969 : "Il ne pourra y avoir de solution au problème tant que le président Nixon continuera de s'engager à soutenir le régime de Thieu."

267. Près du foyer vietnamien se situe une autre zone d'implantation des forces du mal : c'est la zone coréenne, véritable produit de la guerre froide. Le Congo (Brazzaville), fidèle à son option socialiste et aux principes immuables des droits imprescriptibles de tous les peuples, apporte et apportera sans réserve son appui au peuple coréen. La présence des forces de l'Organisation des Nations Unies dans cette partie de l'Asie devrait faire l'objet d'un examen, car nous ne pensons pas qu'elle facilite l'améliora-

tion de la situation dans ce pays arbitrairement divisé; nous craignons même qu'elle ne soit plutôt une mascarade. Le contentieux coréen doit être réglé loin des ingérences étrangères. Et notre communauté, dont le but est de promouvoir et de garantir la paix universelle, devra tout faire pour que cette région vive et évolue dans la quiétude et la fraternité retrouvées. Le problème de l'unification de la Corée est un problème intérieur au peuple coréen. Il doit être résolu par les Coréens eux-mêmes, et cela conformément aux dispositions de l'alinéa 7 de l'Article 2 de la Charte de l'ONU, qui n'autorise pas cette dernière à intervenir dans les affaires qui relèvent de la compétence nationale des Etats.

268. Mais la liste serait longue des manifestations de la guerre froide, de la trame des coups de force mondiaux de la destruction. Et notre respectable organisation a, à maintes reprises, donné dans le piège, en refusant d'admettre comme Membre la plus grande nation de notre globe, en lui refusant de prendre part à la direction de notre communauté. C'est une contradiction inconcevable, et la grande famille que nous constituons au sein de cette organisation et qui mérite d'être renforcée pour être efficace devrait réparer cette grave inconséquence à l'égard de ses principes. Mon pays demande que la République populaire de Chine soit, au cours de cette session même, rétablie dans ses droits de seul représentant du peuple chinois.

269. La présence d'une certaine Chine soi-disant nationaliste ne se conçoit pas dans l'Organisation. Tout en rétablissant la Chine populaire dans ses droits légitimes, l'Organisation des Nations Unies doit, par la même occasion, inviter les représentants de Tchang Kai-chek à restituer les droits usurpés de la Chine populaire. Le peuple congolais, comme tous les peuples épris de justice, ne peut admettre que le quart de la population du globe ne soit pas représenté à l'Organisation.

270. Il ne nous paraît pas concevable que, sans la République de Chine, on puisse trouver des solutions aux grands problèmes auxquels le monde doit faire face. C'est ainsi que le problème du désarmement bute devant un obstacle qui ne pourra être surmonté réellement que le jour où une délégation de Pékin prendra effectivement part à la discussion. La puissance de la Chine s'impose, quoi qu'on en dise. Aussi tenir ce pays en dehors du règlement des grands problèmes qui se posent à l'échelle mondiale relève de l'absurdité et de l'hypocrisie.

271. Quant au fond du problème du désarmement, le Congo (Brazzaville) insiste sur le fait que les grandes puissances détentrices d'immenses stocks d'armes doivent fonder leurs décisions sur la sincérité et l'objectivité. Le Congo (Brazzaville) ne veut pas que la politique de désarmement soit un procédé déguisé des grandes puissances, procédé destiné à asseoir leur domination. Le désarmement doit être effectif pour servir les intérêts majeurs de tous les peuples. L'accroissement astronomique des budgets affectés aux armements par les grandes puissances est, en effet, scandaleuse et indigne, face à la misère, aux ghettos, aux nombreuses difficultés que connaissent les deux tiers de l'humanité.

272. Le déséquilibre ahurissant de la situation économique mondiale démontre, de la façon la plus éloquente, l'exis-

tence de l'égoïsme et de la muraille qui séparent le monde des riches de celui des pauvres. Et il est de notoriété publique que ce fossé, creusé par l'indifférence et l'égoïsme qui animent les pays nantis, va s'agrandissant en largeur et en profondeur.

273. En effet, alors que nous abordons ce que certains appellent la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, nous constatons, hélas ! que pour nombre de nos pays les conditions préalables pour entamer le processus d'un rapide développement économique sont loin d'être réunies. Non seulement le tiers monde accuse, par rapport aux pays nantis, un retard économique d'une ampleur proprement effarante, mais encore les diverses statistiques s'accordent pour montrer que ce retard s'aggrave dans une proportion dramatique par rapport à l'accroissement de la population. Et les faits, malheureusement, contribuent à entretenir un certain pessimisme quand on considère les moyens mis en place pour provoquer un renversement problématique des tendances. L'exemple de la Conférence de New Delhi<sup>12</sup> a mis en effet à nu, au grand jour, l'égoïsme camouflé des pays développés.

274. Les pays en voie de développement veulent sortir du monde sophistiqué de la théorie en pure perte et de la condescendance, pour pénétrer de plain-pied dans celui, combien exaltant et décisif, des réalités pratiques et de la véritable solidarité internationale. C'est pourquoi le Congo (Brazzaville) pense qu'il faut donner à la coopération et au développement économiques des formes, mais des formes nouvelles. Voilà une autre triste réalité.

275. Quelle conclusion pouvons-nous tirer de ce rapide tour d'horizon de la situation qui règne sur l'échiquier international ? Pour ma part, je me refuse à tirer la moindre conclusion, les faits parlant d'eux-mêmes, de la manière la plus brutale, la plus spontanée, mieux que ne le feraient les arrangements de l'intelligence humaine.

276. Il reste cependant à souligner, à l'adresse des peuples qui vous ont dûment mandatés, messieurs les représentants, que les forces positives doivent redoubler d'énergie et de détermination afin que la justice et la paix règnent pour nous et pour les générations futures, afin que vive une communauté internationale plus digne et plus agissante.

277. Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*) : Le Ministre des affaires extérieures de l'Inde, S. E. M. Dinesh Singh, a demandé la parole pour exercer son droit de réponse.

278. M. DINESH SINGH (Inde) [*traduit de l'anglais*] : Je n'avais pas l'intention de monter une seconde fois à cette tribune aujourd'hui et d'accaparer le temps de cette auguste assemblée. Cependant, le représentant du Pakistan, dans sa déclaration de ce matin, a fait certaines remarques qui appellent une mise au point.

279. Il a mentionné certaines questions qui concernent directement son pays et le mien, et j'espérais que ces questions, qui ne sont pas nouvelles pour vous et sont à l'examen ici depuis un certain temps, pourraient faire l'objet de discussions bilatérales entre le Pakistan et l'Inde,

<sup>12</sup> Deuxième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, tenue du 1er février au 29 mars 1968.

selon sa propre suggestion. Toutefois, comme il a décidé d'appeler de nouveau l'attention de l'Assemblée sur ces problèmes, je voudrais présenter très brièvement quelques commentaires.

280. Il a tout d'abord évoqué la question de l'Etat de Jammu et Cachemire. Il a souligné la nécessité de s'assurer des vœux des populations de Jammu et Cachemire. Je tiens à rappeler au représentant du Pakistan que c'est l'Inde et non le Pakistan qui a saisi l'Organisation des Nations Unies de la question, à savoir l'agression du Pakistan contre l'Etat indien de Jammu et Cachemire. Dans le débat qui a suivi, l'agression du Pakistan a été prouvée indiscutablement et ce pays a été prié de retirer ses troupes. Qu'a fait alors le Pakistan ? Son ministre de l'information est-il en mesure de nous dire que, conformément aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies, son pays a retiré ses troupes de Jammu et Cachemire ?

281. Je voudrais également rappeler au représentant du Pakistan que les populations de Jammu et Cachemire ont exercé leur droit de choix et ont confirmé irrévocablement l'accession précédemment décidée de tout l'Etat de Jammu et Cachemire à l'Inde. Les quelques personnes qui n'ont pas confirmé ce choix sont celles qui, subissant le joug du Pakistan, en ont été empêchées par la force.

282. Le représentant du Pakistan a parlé du droit à l'autodétermination, et j'ai alors pensé à mon pays qui célèbre en ce moment même le centenaire de la naissance du père de notre nation. Nous comptons aujourd'hui parmi nous l'un de ses disciples les plus éminents, un dirigeant dévoué à la cause de son pays qui a lutté toute sa vie pour que son peuple connaisse la liberté. Lui aussi a demandé pour son peuple le droit à l'autodétermination — et il n'était pas en Inde alors, mais au Pakistan. C'est pour nous un honneur d'avoir parmi nous celui que nous appelons le "Gandhi de la frontière". Mais comment le Pakistan l'a-t-il traité et qu'a-t-il fait du droit à l'autodétermination que cet homme a demandé pour son peuple ?

283. Le représentant du Pakistan a proposé que des discussions bilatérales soient engagées pour régler nos différends. Le Gouvernement indien a toujours été disposé à examiner avec le Pakistan, sur une base bilatérale, toutes les questions qui pourraient empêcher que des relations plus étroites s'établissent entre nos deux pays ainsi que les moyens qui contribueraient vraiment à favoriser ces relations.

284. D'autre part, le Ministre du Pakistan a également évoqué dans son intervention la question de la construction du barrage de Farakka en Inde. Si j'ai bonne mémoire, lorsque le Pakistan a abordé ce sujet pour la première fois voilà plusieurs années, il nous avait informés que ses besoins en eaux du Gange seraient de 130 mètres cubes par seconde. Depuis lors, le Pakistan s'est montré de plus en plus exigeant : il réclame maintenant 2 150 mètres cubes par seconde, c'est-à-dire 15 fois plus qu'il y a neuf ans. Les représentants comprendront sans peine que nous soyons pressés de trouver une solution avant que le Pakistan augmente encore ses exigences.

285. Toutefois, bien que le Gange soit un fleuve indien, nous sommes prêts à discuter de cette question avec le

Pakistan et à lui démontrer que la construction du barrage de Farakka ne lui portera pas préjudice. Nous avons proposé que des entretiens d'ordre technique aient lieu pour préciser simplement à quelles fins le Pakistan pourrait utiliser les eaux du Gange. Le Pakistan oriental connaît un problème d'excédent et non pas de pénurie d'eau. Il convient donc d'examiner d'abord la question sous tous ses aspects avant d'engager des discussions utiles à tout autre niveau. Nous voudrions donc savoir si le volume d'eau demandé est vraiment nécessaire aux agriculteurs du Pakistan oriental ou si cette question sert simplement de prétexte à une manoeuvre politique.

286. Enfin, il a plu au représentant du Pakistan de parler de certains événements récents qui se sont produits dans mon pays et qui nous ont profondément affectés. Je répète ce que j'ai déclaré dans mon intervention de ce matin :

“Gandhi nous a fixé des normes exigeantes. Il voulait que nous fussions tolérants, non violents et généreux dans notre vie quotidienne. Nous ne prétendons pas avoir suivi ses préceptes. Nous avons failli bien des fois, récemment même. Mais personne ne peut nous accuser de ne pas avoir essayé sincèrement de suivre la voie qu'il nous a tracée.” [1775<sup>ème</sup> séance, par. 104.]

287. Les représentants n'ignorent pas que l'Inde est un Etat laïque. Les droits fondamentaux y sont garantis à toutes les sections de notre société. Depuis que nous avons accédé à l'indépendance, voici 20 ans, nous nous sommes attachés avec fermeté à instaurer le laïcisme dans nos lois et nos pratiques. Nous ne prétendons pas avoir encore pleinement réussi. Mais nous sommes en mesure d'affirmer avec quelque satisfaction que nous avons pu assurer l'égalité et la sécurité à toutes les sections de notre population dans une mesure dont nous pouvons être justement fiers. Malgré cela, nous voyons parfois l'homme sombrer dans la folie. Ce phénomène n'est pas particulier à notre pays. Malheureusement, les émeutes entre communautés, les troubles raciaux et autres conflits ont secoué de nombreux pays, et notre émotion est la même chaque fois et où qu'ils éclatent. Nous devons donc continuer à consolider notre société, à lever les doutes et les suspicions afin que chaque homme, chaque femme et chaque enfant de notre pays continuent de bénéficier des libertés pleines et entières et des droits fondamentaux qui leur sont garantis aux termes de notre constitution. Notre tâche est rendue infiniment difficile par les incitations perpétuelles à la haine entre communautés que lance jour après jour le Gouvernement pakistanais par tous les moyens de communication de masse dont il dispose. Je voudrais prier instamment le Ministre de l'information du Pakistan, mon aîné, d'avoir la sagesse, si le sort des minorités de mon pays l'intéresse un tant soit peu, d'utiliser ces moyens dont il a le contrôle pour instaurer l'harmonie et l'unité et non pour attiser les antagonismes.

288. Ouvrons maintenant le dossier du traitement des minorités au Pakistan. L'année où ce pays a accédé à l'indépendance, environ 18 100 000 hindous se trouvaient au Pakistan. Au cours des 10 années suivantes, le Pakistan a brutalement ramené ce chiffre à 10 millions environ. On pourrait demander au Ministre de l'information du Pakistan ce qu'il est advenu de ces 8 millions d'êtres au moins, et nous ne tenons pas compte de la croissance démographique à laquelle on pouvait normalement s'attendre au cours de

ces années. Ont-ils été tués, convertis ou expulsés ? Pour ma part, je voudrais lui signaler qu'entre les deux recensements, c'est-à-dire entre 1951 et 1961, la population musulmane de notre pays a été en augmentation, passant de 35 400 000 à 46 900 000, et qu'elle atteint maintenant un chiffre supérieur à 60 millions. C'est pour nous un motif de satisfaction de constater que nos minorités jouent un rôle éminent dans tous les domaines de notre vie nationale.

289. Aujourd'hui, alors que nous tentons d'établir une coopération plus étroite, je ne veux pas m'étendre davantage sur ce sujet. Comme je l'ai dit ce matin, nous nous efforcerons de travailler avec la communauté internationale pour tisser de nouveaux liens d'amitié et de coopération et renforcer ceux qui existent déjà. C'est dans cet esprit que je tends au Pakistan une main amicale. Travaillons ensemble pour que, progressivement, nous puissions régler nos différends, abattre les barrières qui empêchent les peuples de nos deux pays de se rencontrer et renforcer des liens millénaires. J'espère que dans cette entreprise je recevrai l'appui total de mon collègue du Pakistan.

290. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant de l'Irak qui souhaite exercer son droit de réponse.

291. **M. KHALAF** (Irak) [*traduit de l'anglais*] : Le Ministre des affaires étrangères d'Iran a évoqué la question du Chatt-el-Arab entre l'Irak et l'Iran. Je suis persuadé que notre ministre des affaires étrangères souhaiterait faire connaître la position du Gouvernement irakien à cet égard, mais ma délégation n'a pas voulu laisser passer, sans les commenter ici brièvement, certaines des remarques formulées sur la question par M. Zahedi.

292. Le Ministre iranien des affaires étrangères a donné trois raisons au fait que son pays considère, unilatéralement, le Traité de 1937 nul et non avenu. L'une d'elles est que, selon lui, l'Irak persiste à gêner la libre navigation sur le Chatt-el-Arab. Depuis 32 ans, la navigation sur le Chatt-el-Arab a été parfaitement réglementée, sous le contrôle et l'administration des autorités irakiennes, conformément aux dispositions du Traité de 1937 qui, entre parenthèses, est fondé sur le Traité d'Erzérroum de 1847 et le Protocole de Constantinople de 1873. Tous ces traités confirment la souveraineté de l'Irak sur le Chatt-el-Arab et le chargent de son administration.

293. Le Ministre iranien des affaires étrangères a déclaré que le Traité de 1937 avait été imposé à l'Iran par des intérêts coloniaux ou en leur faveur. Je tiens à préciser devant vous aujourd'hui que le Traité a été signé et ratifié par le Gouvernement iranien, présidé à l'époque par le Shah d'Iran, père du Shah actuel. L'Iran était alors sans nul doute un état indépendant et, par souci de la vérité historique, je dirai que c'est l'Irak qui a consenti certains avantages à l'Iran dans ce traité et non l'inverse.

294. Le Ministre iranien des affaires étrangères a déclaré que l'Irak refusait depuis 32 ans de respecter les dispositions du Traité. On se demande pourquoi c'est seulement maintenant que l'Iran a jugé bon de déclarer ce traité nul et non avenu. Pendant 32 ans, ce traité a bel et bien été appliqué.

295. Le Ministre iranien des affaires étrangères conteste les droits à la souveraineté de l'Irak sur le Chatt-el-Arab en invoquant les arguments suivants : premièrement, le Chatt-el-Arab est un fleuve important qui coule sur près de 130 kilomètres entre nos deux pays. Deuxièmement, plus de la moitié de ses eaux prennent leur source en territoire iranien. Troisièmement, le ton général du Traité de 1937 — et j'insiste sur les mots "ton général" — ne donne pas à l'Irak la souveraineté absolue.

296. Je laisse à cette assemblée le soin de méditer sur ces trois raisons invoquées par le Ministre iranien des affaires étrangères pour justifier l'abrogation unilatérale de ce traité. En vérité, si d'autres pays devaient suivre cet exemple, on peut imaginer quels changements devraient être apportés à la carte du monde d'aujourd'hui. Le Ministre iranien des affaires étrangères a déclaré ensuite : "En refusant de respecter les engagements contractés aux termes du Traité de 1937, l'Irak a perdu tous les droits que lui conférait ce traité." J'ai fait remarquer tout à l'heure que c'était l'Iran et non l'Irak qui avait acquis certains privilèges et certains droits aux termes de ce traité.

297. En outre, c'est sur ces raisons et d'autres encore qu'il a exposées dans son intervention que le Ministre des affaires étrangères se fonde pour déclarer le Traité nul et non avenu. Nous savons fort bien que des traités de frontières ne sont pas de ceux qui peuvent être modifiés unilatéralement selon le bon plaisir d'une partie, surtout lorsque aucune disposition, comme c'est le cas dans le Traité de 1937, ne prévoit la possibilité d'un amendement ou d'une modification.

298. Le Ministre iranien des affaires étrangères a avisé cette assemblée que l'Iran avait déjà fait connaître sa position au Président du Conseil de sécurité et proposé un certain nombre de solutions possibles. Nous, de notre côté, avons déjà informé le Président du Conseil de sécurité de notre position en précisant que nous étions disposés à négocier avec nos voisins iraniens sur la base du Traité et sur ses modalités d'application. Nous nous sommes également déclarés prêts à soumettre l'affaire à la Cour internationale de Justice et d'en reconnaître la compétence si nos voisins iraniens sont d'accord. Nous verrons bien alors à laquelle des deux parties la Cour internationale de Justice donnera raison. Si l'Iran est sincère dans ses revendications, pourquoi n'engage-t-il pas avec nous des pourparlers sur la base de ce traité et sur ses modalités d'application, ou pourquoi ne se présente-t-il pas avec nous devant la Cour internationale de Justice ? C'est tout ce que j'ai à dire pour l'instant sur la question du Chatt-el-Arab.

299. Le Ministre iranien des affaires étrangères a également parlé du golfe Arabique, qui, selon lui, appartiendrait, tout au moins en partie, au passé de son pays. Or, si l'Iran a eu un rapport avec le golfe Arabique, c'est en tant que puissance occupante pendant un certain temps. Si un tel rapport suffit à justifier l'appartenance d'un territoire au passé d'une puissance, mes amis d'Afrique et d'Asie ne manqueront pas de se demander ce qui arriverait si les puissances occupantes revendiquaient certains droits en Afrique et en Asie, sous prétexte que ces deux continents et, bien entendu, d'autres régions du monde appartenaient à ces puissances dans le passé. La simple occupation par l'Iran de certaines parties du golfe Persique ne lui confère aucun droit à l'ingérence ou à la revendication.

300. Le Ministre iranien des affaires étrangères a parlé des richesses et des biens que recèle le golfe Arabique. Il a déclaré que son pays était prêt à partager avec les territoires riverains ces richesses qui appartiennent en fait aux peuples arabes de la région et non aux étrangers ou aux anciens occupants.

301. Traitant des conditions qui devront être assurées une fois que les Britanniques se seront retirés de la région, comme ils l'ont annoncé, le Ministre des affaires étrangères d'Iran a déclaré :

"Nous estimons aujourd'hui comme hier que des conditions de sécurité et de stabilité dans la zone du golfe Persique ne pourront être assurées que dans le respect des droits et des intérêts historiques de tous les Etats riverains."

302. Dans cette région, tous les droits sont détenus par le peuple arabe qui y réside et par lui seul. C'est aux peuples et aux populations de cette partie du monde de décider par eux-mêmes de leur avenir et de l'utilisation de leurs richesses et de leurs biens.

303. Le *PRESIDENT (traduit de l'anglais)* : Le Ministre de l'information des affaires nationales du Pakistan, S. E. Sher Ali Khan, a demandé la parole pour exercer son droit de réponse.

304. M. SHER ALI KHAN (Pakistan) [*traduit de l'anglais*] : Le représentant de l'Inde a pris ombrage des observations que j'ai faites au sujet du sous-continent indo-pakistanaï. Il regrette que j'aie évoqué ces réalités au moment où l'on célèbre le centenaire de la naissance de Gandhi. Mais je lui demande si le plus bel hommage que l'Inde pourrait rendre à l'esprit de Gandhi et à la cause pour laquelle il est mort ne serait pas de se consacrer de nouveau à la tâche de bannir le fanatisme et de réprimer la violence ? Dans ma déclaration, c'est cet objectif que j'ai proposé de servir et c'est pour cela que j'ai lancé un appel à l'Inde.

305. J'ai dit que l'humanité demande instamment que la violence qui fait des milliers de victimes en Inde soit jugulée. Ces mots ne sont-ils pas conformes au message de M. Gandhi ? M. Gandhi a été abattu par un fanatique hindou. Il a consacré ses derniers jours à lutter vaillamment pour sauver les musulmans de Delhi.

306. Dans un message radiodiffusé hier soir, le Premier Ministre de l'Inde, Mme Indira Gandhi, a reconnu que les tribus du Goudjérate avaient "tourné en dérision toutes les cérémonies commémoratives".

307. Un autre disciple de Gandhi, l'ancien Vice-Premier Ministre de l'Inde, M. Desai, a déclaré à New Delhi voici quelques heures : "Gandhi a été assassiné à Delhi, mais on l'a tué une seconde fois à Ahmedabad, 22 ans plus tard." En pleurant les victimes d'A Ahmedabad, nous déplorons le second assassinat de Gandhi, le jour même où l'Inde célèbre le centième anniversaire de la naissance du Mahatma.

308. Le représentant de l'Inde a répété une nouvelle fois que son pays est disposé à engager des pourparlers avec le Pakistan sans conditions préalables. Si cette déclaration est

faite de bonne foi, elle signifie que l'Inde est prête à négocier avec le Pakistan pour régler tous les différends existant entre les deux pays, y compris celui de Jammu et Cachemire.

309. Nous souhaitons que l'honorable Ministre des affaires étrangères de l'Inde vienne confirmer cette assertion à la tribune. Il constaterait alors que le Pakistan ne resterait pas insensible. Nous demandons seulement que les promesses de Gandhi et du regretté pandit Nehru soient tenues. Je citerai un passage d'une biographie de Gandhi écrite par son secrétaire particulier, M. Pyarenal, qui rapporte l'entrevue accordée par Gandhi à une délégation du Cachemire au cours de sa visite au Jammu et Cachemire en 1947 : "L'Inde sera libre le 15 août." Qu'advient-il du Cachemire ? "Ce sera au peuple du Cachemire d'en décider" répondit Gandhi. Tous les membres de la délégation voulaient savoir si le Cachemire adhérerait à l'Union indienne ou au Pakistan. "Là encore", répondit Gandhi, "le choix appartient au peuple du Cachemire."

310. Je citerai une autre déclaration de Gandhi. Elle date du mois d'août 1947 :

"... Les Britanniques ayant quitté l'Inde, les populations des Etats sont leurs propres maîtres, et le Cachemire doit décider, sans coercition ni contrainte, qu'elle soit intérieure ou extérieure, à quelle union — indienne ou pakistanaise — il veut appartenir."

311. Après Gandhi, je citerai le pandit Nehru qui déclarait, dans un message radiodiffusé, à la nation le 3 novembre 1947 :

"Nous avons annoncé que ce serait à la population du Cachemire de décider en dernier ressort de son destin. Nous avons pris cet engagement non seulement envers le peuple du Cachemire, mais devant le monde entier. Nous ne voulons ni ne pouvons nous dédire."

312. Le représentant de l'Inde a évoqué le traitement des minorités au Pakistan. Que l'Inde n'oublie pas ceci : aucune émeute religieuse contre la minorité hindoue ne s'est produite au Pakistan.

313. Venons-en maintenant aux questions bilatérales : si elles sont réglées à l'amiable, elles demeurent sur le plan bilatéral; mais que l'une des parties se montre inflexible et il faut alors en saisir la communauté internationale. L'Organisation des Nations Unies a stipulé que c'était au peuple du Cachemire de décider de son avenir. Le Ministre des affaires étrangères de l'Inde a demandé : "Pourquoi le Pakistan ne retire-t-il pas ses forces du Cachemire ?" La réponse figure dans la résolution du 13 août 1948 de la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan. Nos deux pays doivent retirer simultanément leurs forces du Cachemire.

314. Je voudrais rappeler au Ministre des affaires étrangères de l'Inde que son pays a accepté cette résolution et s'est engagé à la respecter. Si l'Inde ne se montre pas disposée à retirer ses forces, pourquoi le Pakistan irait-il retirer les siennes unilatéralement et laisser l'Inde occuper tout le Jammu et Cachemire ?

315. A propos des remarques du représentant de l'Inde sur le différend relatif au partage des eaux du fleuve inter-

national, le Gange, certaines constatations s'imposent d'elles-mêmes.

316. Tout d'abord, le Gange est un fleuve international puisqu'il traverse les territoires du Pakistan et de l'Inde. Pourquoi nous intéresserions-nous à ce fleuve s'il n'arrosait pas notre territoire ? Ce n'est pas un fleuve indien.

317. Deuxièmement, l'utilisation des eaux de ce fleuve ne peut rester invariable tant au Pakistan qu'en Inde. Les besoins en eau de ces deux pays continueront d'augmenter conformément à leur programme d'intensification des cultures. C'est pourquoi il est nécessaire de parvenir à une formule de partage des eaux mutuellement acceptée.

318. Troisièmement, l'équité s'oppose à toute formule de partage des eaux du Gange qui fixerait les droits en eau d'une des parties à un chiffre invariable et définitif, laissant à l'autre partie la jouissance du reste. De par sa nature même, le différend appelle une solution fondée sur une entente mutuelle ouvrant la voie à des accommodements ultérieurs. Nous sommes prêts à engager avec l'Inde des négociations d'ordre politique pour parvenir à cette entente. C'est à l'Inde maintenant de nous donner une preuve de sa bonne volonté.

319. Le Ministre indien des affaires étrangères a déclaré ce matin que "certaines des parties intéressées tentent malheureusement de donner un caractère religieux à un problème essentiellement politique". Cette observation nous inspire un profond regret. Le problème du Moyen-Orient est, sans conteste, politique, mais qui pourrait affirmer que l'incendie de la sainte mosquée Al Aqsa n'a absolument aucune résonance religieuse ? Ce sacrilège a fait naître une très profonde angoisse parmi les adeptes de l'islam dans le monde entier, car cet acte a atteint ce qu'ils ont de plus sacré dans leur foi. C'est cette angoisse qui a amené les représentants de 25 pays musulmans à demander ici au Conseil de sécurité d'examiner la situation, ce qui a abouti à la réunion de la Conférence islamique au sommet qui s'est tenue à Rabat du 22 au 25 septembre 1969. Le Pakistan a toujours soutenu que la question de Jérusalem concernait le monde entier.

320. Nous avons été les premiers à approuver la participation des pays non musulmans, y compris l'Inde, au débat du Conseil de sécurité sur l'incendie de la mosquée Al Aqsa. Nous les félicitons de nouveau du haut de cette tribune pour l'intérêt qu'ils n'ont cessé de porter à la question cruciale de Jérusalem et leur rendons hommage pour la fermeté dont ils ont fait preuve sur le principe de la question.

321. Je remercie le Ministre indien des affaires étrangères de nous tendre la main de l'amitié. Je suis tout prêt à la saisir. Qu'il m'annonce seulement que nous pouvons nous réunir afin d'entamer des pourparlers sur tous nos différends actuels, y compris le Jammu et Cachemire et le barrage de Farakka, et de mettre au point des mesures efficaces de protection de nos minorités respectives. Si l'on renonce à toute objection, condition, réserve ou restriction, alors je serai prêt à saisir la main qu'il me tend.

322. Le *PRESIDENT (traduit de l'anglais)* : Je crois comprendre que, vu l'heure tardive, le représentant de l'Iran préfère attendre demain pour exercer son droit de réponse.

323. Avant d'ajourner la séance, j'ai l'agréable devoir de saisir cette occasion, au nom de la Présidente, pour remercier des paroles aimables qu'ils ont prononcées à son adresse les Ministres des affaires étrangères d'Ethiopie, d'Iran et du Congo (Brazzaville), ainsi que le représentant

permanent de la Syrie auprès des Nations Unies et le Secrétaire d'Etat aux affaires extérieures de Guinée.

*La séance est levée à 20 h 5.*